

VILLE DE SAINTE-FOY-LÈS-LYON DIRECTION DES FINANCES	<b>RAPPORT N° 6</b> NOMENCLATURE ACTES : 7.1.1
--	---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020**

**OBJET** : Débat d'orientations budgétaires 2020

**RAPPORTEUR** : Madame le Maire

Le débat d'orientation budgétaire, se tiendra dans la même séance que le vote du Budget Primitif 2020, conformément à l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

Il est l'occasion d'apprécier la situation financière de la collectivité, de se projeter sur les années à venir, d'intégrer les contraintes socio-économiques et de fixer un cadre financier permettant le plein exercice des compétences communales ainsi que la mise en œuvre du projet de territoire.

Compte tenu de la crise sanitaire mondiale causée par l'épidémie de COVID, le débat d'orientation budgétaire tient compte des importantes conséquences financières et budgétaires de cette crise.

## **SOMMAIRE**

### **PARTIE I. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2020**

#### A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

1. La situation économique internationale et nationale détériorée en raison d'une crise sanitaire sans précédent
2. Les finances publiques nationales, qui s'éloignaient déjà des objectifs fixés dans la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, se dégradent fortement
3. La situation des finances publiques locales : une amélioration de la situation financière des collectivités territoriales fragilisées par la crise sanitaire

#### B/ LA LOI DE FINANCES POUR 2020 : PERSPECTIVES POUR LA COMMUNE

1. La réforme de la fiscalité locale – taxe d'habitation
2. Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation
3. Le prélèvement opéré sur les recettes de l'État au profit des Collectivités Territoriales
4. Les autres mesures de la Loi de Finances pour 2020

### **PARTIE II. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2016-2019**

#### A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Rétrospective 2016-2019
2. L'exercice 2019

#### B/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### **PARTIE III. PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS 2020**

#### A/ UNE SITUATION DE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT

#### B / UN NOUVEAU MANDAT : UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES FIDESIENS

#### C/ STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Les objectifs généraux de la stratégie financière
2. Une capacité d'agir sans cesse à conquérir
3. La prospective financière

#### D/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

1. Traduction budgétaire des dépenses de fonctionnement proposées au BP 2020
2. Traduction budgétaire des recettes de fonctionnement proposées au BP 2020

### **PARTIE IV. ANNEXE AU DOB – RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES**

## **PARTIE I. LE CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET 2020**

### **A/ LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

#### **1. La situation économique internationale et nationale détériorée en raison d'une pandémie sans précédent**

La crise sanitaire balaie les prévisions de croissance économique mondiale pour l'année 2020. Celles-ci avaient été fixées par le FMI en début d'année à + 3,3 %. L'application de mesures de confinement des populations s'est caractérisée par l'arrêt d'une majeure partie de l'économie et des relations économiques internationales.

Le FMI<sup>1</sup> annonce dans sa mise à jour des perspectives de l'économie mondiale de juin 2020 une récession mondiale de - 4,90 % pour l'année 2020 avec encore une marge d'incertitude. Concernant la zone euro, les prévisions basculent vers une récession à - 8,00 % du PIB.

Un rebond mondial est envisagé sur 2021 (phase de reprise), avec des taux de croissance supérieurs à la tendance (5,4%), mais celui-ci dépendra des capacités de maîtrise de la pandémie sur le second semestre 2020 (vaccin non effectif).

Les anticipations au niveau mondial peuvent se résumer ainsi (variation en pourcentage) :

<b>En % - Evolution du PIB</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	
				<b>Projections avant crise janvier 2020</b>	<b>Projections après crise juin 2020</b>
<b>Monde</b>	3,8	3,6	2,9	3,3	-4,90 %
<b>Pays avancés</b>	2,4	2,3	1,7	1,7	-8,00 %
<b>Pays émergents ou en développement</b>	4,8	4,5	3,7	4,6	-3,00 %
<b>Zone euro</b>	2,4	1,9	1,2	1,4	-8,00 %
<b>France</b>	2,3	1,7	1,3	1,3	-12,50 %

Source : *Perspectives de l'économie mondiale – FMI – Juin 2020*

S'agissant de la France, les projections de + 1,3 % de croissance début 2020 chutent dès l'annonce du confinement de la population, - 6 % pour le premier trimestre. Le FMI fixe le taux de croissance du PIB français fin juin à -12,50 %.

Les lois de finances pour 2020 adaptent également, par des projets rectificatifs, les prévisions de taux de croissance : 1,3 % pour 2020, dans le pacte de stabilité remis au mois d'avril dernier, soit une baisse de 0,4 points selon les prévisions de la Banque de France du mois de décembre 2019. Le troisième projet de loi de finance rectificative prévoit – 11 % de récession.

L'État français, face aux prévisions de ralentissement puis d'arrêt de l'économie a mis en place des mesures de soutien aux salariés et aux entreprises notamment un plan national d'emprunt pour les entreprises avec des garanties par l'intermédiaire de la BPI et le recours au chômage partiel.

Le chômage partiel concernait, fin mai 2020, 12,9 Millions de personnes. D'ici fin 2020, il est prévu

1 FMI – Perspectives économiques mondiales 2020 – Juin 2020

22 % de chômeurs (catégorie sans activité) et un impact sur la dette publique qui atteindrait au moins 120 % du PIB.

**L'inflation** avait été prévue avant la crise à 1,4 % pour la zone euro (soit + 0,2 % par rapport à 2019). Pour la France, l'année 2019 s'est terminée avec une inflation de 1,4 % au mois de décembre<sup>2</sup>, avec une moyenne de 1,1 % sur l'année, soit un peu plus basse que ce qu'avait prévu l'organisme France Inflation.

Le tableau de bord de la conjoncture de l'INSEE actualisé le 26 juin 2020 prévoit un fléchissement de l'indice des prix à la consommation qui se fixe à 0,4 %.

La tendance à court terme de la BCE semble toutefois à la hausse. L'année complète 2020 pourrait voir l'inflation remonter sensiblement. Des tensions identifiées sur les prix en 2019, semblent similaires pour 2020. Le contexte international est facteur de reprise de l'inflation :

- la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine
- les suites du Brexit et la perspective de nouveaux accords commerciaux
- la sensibilité du prix du pétrole aux différentes tensions entre producteurs.

Enfin, concernant les **taux d'intérêt**, contrairement aux prévisions de l'année passée, ceux-ci sont restés bas et devraient continuer à l'être à court terme. Plusieurs indices permettent de confirmer cette tendance. D'une part, aux États-Unis, la Réserve Fédérale américaine a revu à la baisse la trajectoire de son taux directeur. D'autre part, en Europe, la BCE a prolongé son cadrage prospectif afin de maintenir ses taux au niveau actuel jusqu'à la mi-2020 au moins. Par ailleurs, l'indice servant de référence en matière d'emprunt, l'EONIA<sup>3</sup>, reste aujourd'hui à un niveau historiquement bas (0,46 % au 1<sup>er</sup> juin 2020<sup>4</sup>).

La crise augmente cependant l'incertitude sur les taux historiquement bas. Bien que la BCE soit intervenue pendant la crise il a été observé une hausse de l'Euribor<sup>5</sup> dès le mois de mars (-0,47 % début mars et -0,25 % début avril). L'indice se fixe aujourd'hui à - 0,42 % pour l'indice 3 mois et - 0,23 % pour un an. Une hausse des taux d'intérêt et l'augmentation des dépenses publiques ne seraient pas sans impacter le coût de la dette publique. Les collectivités peuvent craindre les répercussions d'une détérioration de la note de l'État et donc de ses capacités d'emprunt.

---

2 <https://france-inflation.com/index.php>

3 Euro OverNight Index Averiage. Il s'agit du taux d'intérêt interbancaire résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions réalisées par les grandes banques européennes au jour le jour.

4 Finances Actives

5 Euro Interbank Offered Rate correspond au taux de référence auquel les établissements financiers se prêtent de l'argent sur le marché interbancaire de la zone euro.

## 2. Les finances publiques nationales, qui s'éloignaient déjà des objectifs fixés dans la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, se dégradent fortement

Les principaux indicateurs présentés en juin 2020 suite au débat d'orientation des finances publiques, actualisés dans le cadre du troisième projet de finances rectificatives pour l'année 2020 suite à la crise sanitaire, sont les suivants :

<b>unité</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020 actualisé suite à la crise PLFR N°3</b>
Solde public effectif ( % du PIB potentiel)	-2,8	-2,5	-3,1	<b>11,40 %</b>
Solde structurel ( % du PIB potentiel)	-2,4	-2,3	-2,2	<b>-2,20 %</b>
Dépense publique (hors crédits d'impôts) ( % du PIB potentiel)	55	54,4	53,8	<b>55,30 %</b>
Taux de croissance de la dépense publique (hors crédits d'impôts)	1,4	-0,3	0,7	<b>2,2 %</b>
Taux de prélèvements obligatoires	45,2	45	43,8	<b>43,4 %</b>
Dette publique ( % du PIB potentiel)	98,4	98,4	98,8	<b>120,90 %</b>

Le déficit budgétaire annoncé par le Sénat lors de la présentation de la loi de finances 2020 devait atteindre 93,1 milliards d'euros, il se fixe aujourd'hui à 220 milliards d'euros selon le ministre de l'Économie<sup>6</sup>.

Le ratio de dette était également plus élevé que celui prévu dans la loi de programmation précitée. Prévu en janvier 2018 à 98,7 % du PIB pour 2020, il avait été voté à 91,4 % pour l'exercice 2022. Il se chiffre aujourd'hui à 120,9 % pour l'exercice 2020 au vu de la récession, et en attente d'actualisation pour 2022.

### **La crise a un impact direct sur la situation des finances publiques :**

Le second projet de loi de finances rectificative 2020 a été déposé à l'Assemblée Nationale le 15 avril dernier, il procède à l'application du plan de soutien à l'économie et de prise en charge des nouvelles dépenses sanitaires. En effet, l'ensemble du service public : santé, éducation, transports particulièrement, est touché par les effets de la pandémie, générant une situation d'effet ciseau (augmentation forte et immédiate des dépenses, baisses des recettes prévues<sup>7</sup>). Il en ressort :

- Un Plan d'urgence porté à 110 milliards d'euros dont 24 milliards d'euros pour le chômage partiel : plus de 8,7 millions de salariés étaient concernés par des demandes de chômage partiel formulées par 732 000 entreprises début mai, selon le ministère du Travail. L'enveloppe pourrait augmenter compte tenu des prolongations des leviers d'amortisseurs en phase de dé-confinement. Le plan d'urgence comprend aussi d'autres mesures que sont les reports de créances fiscales et sociales, des prêts garantis par l'État, et un fonds de soutien aux indépendants
- - 11,40 % de déficit public (hausse des dépenses des administrations publiques) lié à

<sup>6</sup> Actualisation LF 2020 site du service public vie-publique.fr

<sup>7</sup> <https://www.latribune.fr/economie/france/finances-publiques-cinq-chiffres-vertigineux-qui-montrent-l-ampleur-de-la-crise-845312.html>

l'impact de la conjoncture et aux mesures ponctuelles et temporaires issues de la crise sanitaire. Le solde structurel est quant à lui évalué à -2,2% du PIB. L'ampleur du choc n'est pas encore consolidé au vu des nouvelles prévisions de conjonctures.

- 120,9 % de dette des administrations publiques projetés à la mi-juin.

### **3. La situation des finances publiques locales : une amélioration de la situation financière des collectivités territoriales fragilisée par la crise sanitaire**

**Avant la crise**, les collectivités territoriales maîtrisaient les **dépenses de fonctionnement**. Celles-ci avaient évolué de 0,3 % en 2018 et de 0,4 % en 2019. Cette modération serait due à deux facteurs. D'une part, il a été constaté une stagnation des subventions de fonctionnement versées. D'autre part, l'évolution des dépenses de personnel est maîtrisée à 1,1 %<sup>8</sup>.

Les **recettes de fonctionnement** progressaient de 2,1 %, soit un rythme beaucoup plus soutenu que les dépenses de la section. C'est notamment dû aux produits issus de la fiscalité, les collectivités territoriales bénéficiant pleinement de l'accroissement des bases fiscales suite à l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques mis en place sur la période 2014 – 2017. Ces évolutions impactent favorablement la capacité d'autofinancement brute<sup>9</sup> des collectivités, estimée en hausse de près de 11 %.

Les **dépenses d'investissement** augmentent quant à elle de 8,5 % entre 2018 et 2019 pour atteindre 55,12 milliards d'euros en 2019, tout comme les recettes d'investissement (+ 8,2 %). L'encours de dette se stabiliserait sur l'exercice à 150,34 milliards d'euros, influant la capacité de désendettement<sup>10</sup> des administrations publiques locales à la baisse.

**Avec la crise**<sup>11</sup>, les collectivités font face à **des dépenses locales nouvelles et immédiates** relatives au matériel sanitaire. L'État apporte sur ces achats un soutien par la réduction du taux de TVA et le remboursement d'une partie des masques achetés par les collectivités (50 % sur base de prix planchers). Les collectivités apportent un soutien financier à l'économie. Les Régions augmentent le plafond des aides aux entreprises, certaines créent des fonds locaux supplémentaires pour le tourisme, le sport et la culture. Des initiatives territorialisées sont également identifiées à l'aide de prêts rebonds (25 milliards par la Région Grand Est) ou de garanties bancaires.

Les conséquences sociales de la crise augmentent les dépenses d'aides et d'accompagnement à domicile pour les structures sociales et médico-sociales gérées par les Départements et les CCAS. L'impact sur les services de l'éducation est important (fermeture avec l'accueil des enfants de parents travaillant dans la filière médicale ; réouverture progressive en application de protocoles sanitaires stricts). Les communes et EPCI font également face, à la gestion des personnes les plus fragiles, notamment les personnes âgées, l'hébergement d'urgence et l'assistance aux violences familiales.

D'autres dépenses, néanmoins, diminuent en raison de l'arrêt de nombreux chantiers pendant le confinement, le report d'évènements, l'annulation stricte de prestations de services comme la restauration scolaire ou professionnelle.

**Du point de vue des recettes**, l'Association des Maires de France (AMF) identifie les

---

8 Source : Bulletin d'Information Statistique de la DGCL n° 136 – les finances des collectivités locales en 2019

9 Ratio calculé par différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement et équivalent à la capacité des collectivités à dégager un surplus pour financer la section d'investissement.

10 Mesuré en année, ce ratio illustre le temps qu'une collectivité territoriale mettrait pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de l'épargne brute à la rembourser.

11 Cf. Webinaire Gazette des communes

conséquences de l'effondrement de la croissance sur :

- les pertes de recettes issues de la fiscalité économique locale, mesurées à 2,7 milliards d'euros dès 2020 avec une poursuite des baisses de ressources de fiscalité de l'ordre de 900 millions d'euros par an en 2021 et en 2022.
- s'ajoutent les pertes tarifaires et les baisses du produit des redevances et recettes d'utilisation du domaine, les services publics locaux étant restés fermés pendant toute la durée du confinement. Cette fermeture des services s'est ainsi soldée par un déficit de recettes estimés à 2,9 milliards d'euros en 2020.

Cette crise conduit ainsi à des baisses de recettes pour l'État, les entreprises et les ménages, mais aussi pour l'ensemble des collectivités locales.

**Concernant les Régions**, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette se porte sur les bénéfices des entreprises, va diminuer. Une baisse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPCE) est également identifiée compte tenu notamment des faibles consommations de pétrole pendant la période de confinement.

**Les Départements** souffriront directement d'une perte de recettes fiscales sur les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) si les ventes immobilières et les prix diminuent.

**Les communes et les intercommunalités** enregistrent des pertes de recettes fiscales, tarifaires et patrimoniales. De surcroît, les communes et les intercommunalités ont dû engager des dépenses supplémentaires afin de répondre aux besoins de la population et soutenir le tissu économique. Cependant, l'exposition aux pertes de recettes fiscales directes du bloc communal est différente compte tenu d'une fiscalité déplacée par réformes successives en dotations de l'État. Les communes sont impactées par les pertes de recettes des DMTO.

Le produit des taxes d'habitation et foncières ne devrait pas être impacté par la récession. En revanche, la part de cotisation foncière des entreprises (CFE) perçue pourra diminuer due aux passages de certaines entreprises sous des seuils de taxation inférieure, voire en disparaître. L'arrêt et la reprise encore incertaine du tourisme aura une conséquence directe sur la perception des droits de place et taxes de séjour.

De façon globale toutes les redevances des services publics locaux sont affectées par la crise : fermetures des sites, annulation des événements, forte baisse de la fréquentation des transports.

Les collectivités devront également mesurer et agir sur les conséquences de la crise dans la gestion de leurs satellites, des délégations de service public, et des entreprises auxquelles elles participent (soutien à la trésorerie des opérateurs par exemple).

L'État n'a pas remis en cause son soutien et maintient ses engagements sur sa Dotation Générale de Fonctionnement et l'ensemble des mécanismes de compensation.

## **B/ LA LOI DE FINANCE POUR 2020 : PERSPECTIVES POUR LA COMMUNE**

### **1. La réforme de la fiscalité locale – taxe d'habitation**

La loi de finances pour 2018 a mis en œuvre la suppression du paiement de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages à l'horizon 2020. Ainsi, le dégrèvement défini, réalisé sous conditions de ressources, a été progressif depuis 2018 et sera transformé en exonération pour l'ensemble des ménages concernés en 2020, soit 80 % des Français. Pour les 20 % restant, l'exonération de la taxe d'habitation sur la résidence principale s'appliquera sur l'imposition due de manière progressive jusqu'à sa suppression définitive en 2023 : 30 % en 2021 et 65 % en 2022. La taxe d'habitation affectant les résidences principales sera donc supprimée en 2023. Elle ne concernera

plus que les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Afin de limiter le coût de cette suppression pour les personnes encore redevables de la taxe, mais surtout pour l'État, le projet de loi de finances pour 2020 gèle l'ensemble des éléments retenus pour l'établissement de la taxe à ceux connus pour 2019 : taux d'imposition, abattements, etc.... Il était également prévu de geler l'indexation des valeurs locatives sur l'inflation. Toutefois, cette disposition a été modifiée et la base fiscale de la taxe d'habitation bénéficierait d'une indexation sur celle connue en septembre, soit 0,9 %. En 2021, l'État se substituera aux communes dans la perception de la taxe d'habitation.

Deux transferts sont également opérés :

- celui de la part de taxe foncière perçue aujourd'hui par les Départements vers le bloc communal ;
- celui d'une part de la TVA vers les Départements.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit que, suite à ce transfert, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'appliquera en 2021 pour les communes est égal à la somme du taux appliqué par la commune et le Département en 2020. Toutefois, la Métropole de Lyon étant devenue une collectivité territoriale à statut particulier suite à la loi MAPTAM<sup>12</sup>, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit que, pour les communes appartenant à la Métropole de Lyon, le taux qui s'appliquera en 2021 est égal à la somme du taux communal appliqué en 2020 et du taux du Département du Rhône appliqué en 2014. Ce dernier était de 11,03 %. Le taux sur la taxe des propriétés bâties qui s'appliquerait en 2021 serait donc de 29,52 %. Les premiers calculs réalisés font état d'une perte importante pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon de près de 4,7 millions d'euros sur le produit de la fiscalité directe.

L'engagement du Gouvernement sur cette réforme étant une compensation à l'euro près pour les communes, il est défini dans le projet de loi de finances un mécanisme de compensation pour neutraliser les effets induits du transfert. Le coefficient correcteur défini dans le projet s'appliquerait chaque année aux recettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties de l'année. Autrement dit, la compensation ou la retenue opérée varierait dans le temps avec la base d'imposition. Ce coefficient serait calculé en fonction de la situation constatée en 2020, mais pour des taux de taxe d'habitation retenus équivalents à ceux de l'exercice 2017. Il est proposé que si la réforme a pour conséquence une augmentation du produit inférieure à 10 000 euros, aucune retenue n'est opérée.

De plus, plutôt que la création d'un fonds de garantie (comme cela avait été fait suite à la suppression de la taxe professionnelle), si l'équilibre financier du dispositif n'est pas assuré, la différence entre le montant retenu sur les communes surcompensées et celui versé à celles sous-compensées pourra être composé d'une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales<sup>13</sup> (la compensation pour la commune de Paris serait directement visée par ce dispositif). Par conséquent, le Gouvernement assure que la compensation serait dynamique et ancrée dans la durée, contrairement au dispositif de dotation mis en place par le passé (lors de la réforme de la taxe professionnelle par exemple). La commune de Sainte-Foy-lès-Lyon bénéficierait de ce mécanisme correcteur puisque le transfert du produit de taxe foncière perçu aujourd'hui par la Métropole ne compenserait pas la perte du produit résultant de la suppression de la taxe d'habitation.

La réforme interdirait également aux collectivités toutes prises de décisions en matière d'exonérations et d'abattements sur l'exercice 2021, pour faciliter sa mise en œuvre.

---

12 Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

13 Prélèvement de l'État réalisé sur le produit des impositions locales pour les frais de gestion occasionnés par le calcul de l'assiette et le recouvrement de l'impôt.



## 2. La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Le projet de loi de finances pour 2020 acte la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation. Celle-ci devrait débiter le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour mémoire, les valeurs locatives aujourd'hui utilisées pour l'établissement des impôts directs locaux reposent sur les loyers constatés en 1970. Elles sont donc obsolètes.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation devrait aboutir à un système équivalent à celui mis en place pour les locaux professionnels. Par exemple, la notion de local de référence sera supprimée et remplacée par une grille tarifaire qui s'appliquera à un secteur et arrêtée par des commissions locales. L'objectif est de rendre l'évaluation des biens plus objective.

La révision se déroulera en plusieurs temps :

- au premier semestre 2023, les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués ;
- avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le Gouvernement présentera au Parlement un rapport qui exposera les impacts de la révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État. Ce document précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social dans l'élaboration des paramètres collectifs d'évaluation, l'opportunité d'un ajustement des évaluations individuelles pour tenir compte des éventuelles disparités de loyers entre locaux d'un même immeuble ainsi que les modalités de mise en place et de sortie des dispositifs d'accompagnement de la réforme jugées nécessaires ;
- durant l'année 2025, les commissions locales seront réunies pour arrêter les nouveaux secteurs et les tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives ;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'imposition sera établie au vu de ces nouvelles valeurs.

Concrètement, la réforme prévoit le classement des propriétés en quatre sous-groupes : les maisons individuelles, appartements situés dans les immeubles collectifs, les locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles, les dépendances isolées. Dans chaque Département, sera institué par la commission départementale des valeurs locatives un ou plusieurs secteurs d'évaluation regroupant les communes ou sections cadastrales de communes qui présentent un marché locatif homogène. En leur sein, un tarif par mètre carré est déterminé sur la base des loyers moyens constatés, par catégorie de propriétés. Ce tarif, appliqué à la consistance du local, définit la valeur locative de celui-ci. Il pourra être majoré ou minoré pour tenir compte de la situation particulière de la parcelle d'assise de la propriété au sein du secteur d'évaluation. Il évoluera en fonction de l'évolution des loyers de chaque catégorie et chaque secteur. Les tarifs seront également revus par la commission après chaque renouvellement des conseils municipaux.

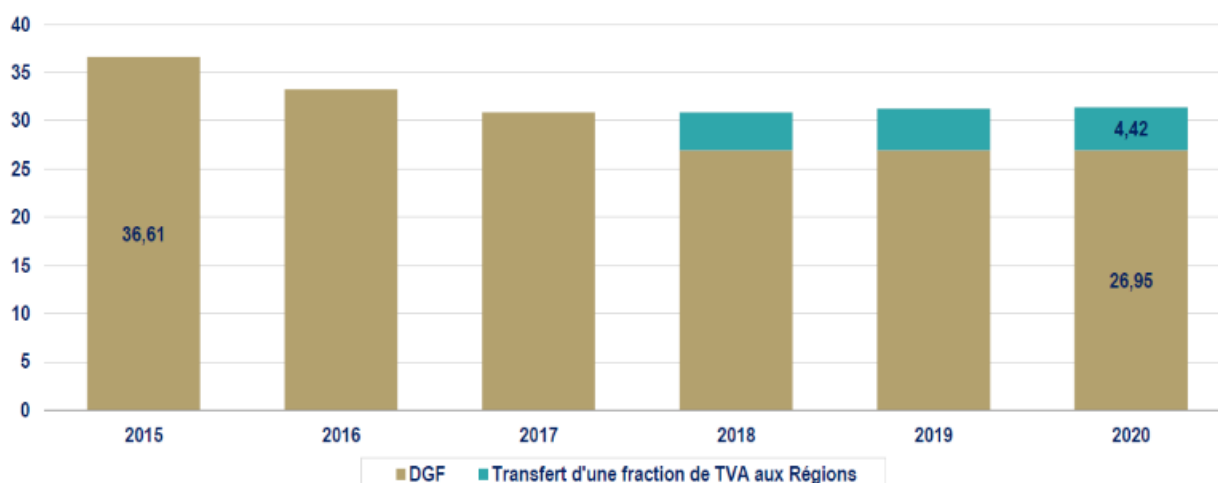
## 3. Le prélèvement opéré sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

La loi de finances pour 2020 définit annuellement le prélèvement opéré sur les recettes de l'État et redistribué aux collectivités territoriales. Il s'agit de recettes rétrocédées au secteur local pour couvrir des charges lui incombant ou compenser des exonérations, des réductions ou des plafonnements d'impôts établis au profit des collectivités territoriales. Ils représentent 83 % des concours financiers versés aux collectivités.

Pour 2020, cette enveloppe s'élèverait à près de 40,90 milliards d'euros, soit une hausse de 322 millions d'euros par rapport au montant défini dans la loi de finances pour 2019.

Concernant la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF), celle-ci est en baisse de près de 148 millions d'euros et s'élèverait en 2020 à près de 26,80 milliards d'euros. Cette minoration est principalement due à la recentralisation de la compétence liée au Revenu de Solidarité Active dans les Départements de Mayotte et de la Réunion.

## Evolution de la DGF (en Mds€)



Sources : LF 2015 à 2019 et PLF 2020

Toutefois, **cette stabilité ne s'applique pas automatiquement aux communes, notamment pour Sainte-Foy-lès-Lyon**. Ainsi, cette recette doit être anticipée en baisse dans le budget 2020 sous l'effet de l'écrêtement calculé en fonction du potentiel fiscal et des recettes réelles de fonctionnement de la Ville. La baisse estimée serait proche de 90 000 euros. Il en est de même pour la **Dotations Nationale de Péréquation (DNP)** qui vise à assurer la péréquation de la richesse entre les communes. Elle diminuerait, conformément aux dispositions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, de 10 % (16 000 euros).

C'est principalement le budget alloué au versement du **FCTVA** qui est la cause de l'augmentation globale du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat. Il est prévu dans le projet de loi de finances pour 2020 un montant de 6 milliards d'euros (+ 351 millions d'euros), actant la reprise de l'investissement local et soutenue par le cycle électoral communal.

Concernant les **compensations d'exonération de fiscalité directe**, il en existe deux types : celles versées en lieu et place des contribuables et celles versées sous la forme de dotation. Les premières ne sont pas incluses dans le périmètre des variables d'ajustement (permettant à l'État de maîtriser la hausse tendancielle des concours financiers versés aux collectivités territoriales). La commune ne perçoit que des compensations issues du premier type. Le montant escompté en 2020 devrait donc être sensiblement identique à celui perçu en 2019 (574 000 euros). Dans l'attente des notifications de l'État et par prudence, il sera proposé un montant proche de 540 000 euros.

Quant au second type, la principale baisse concerne la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, qui passe de 2,97 milliards d'euros à 2,93 milliards d'euros (- 45 millions d'euros). La commune ne sera pas impactée par celle-ci puisqu'elle n'en perçoit pas.

#### 4. Les autres mesures de la loi de finances pour 2020

La loi de finances pour 2020 prévoit d'autres concours financiers versés aux collectivités territoriales (Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, etc...). Les autorisations d'engagement prévus dans le texte sont en légère baisse. Elles passent de 3,89 milliards d'euros à 3,81 milliards d'euros. Les différents dispositifs en vigueur pour le soutien à l'investissement local seraient cependant maintenus à près de 2 milliards d'euros, dont environ 570 millions d'euros pour la DSIL.

Concernant le **Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)**, il n'est pas prévu dans le projet de loi un abondement supplémentaire. Ainsi, il resterait constant à

près de 2 milliards d'euros. Pour la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, le montant de sa contribution en 2020 peut s'envisager à la baisse par rapport au budget 2019, au vu du réalisé (240 000 euros contre 289 000 € prévus au BP 2019).

Enfin, l'automatisation de la gestion du FCTVA, qui doit permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds, est une nouvelle fois décalée à 2021.

## PARTIE II. RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2016-2019

### B/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1. Rétrospective 2016-2019

Par grands postes budgétaires, la rétrospective 2016 – 2019 de la section de fonctionnement est la suivante :

En K€	2016	2017	2018	2019
<b>Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)</b>	<b>21 249</b>	<b>20 845</b>	<b>21 771</b>	<b>21 484</b>
<i>Évolution annuelle</i>	1,90 %	-1,90 %	4,40 %	-1,30 %
<b>Dont fiscalité directe</b>	<b>13 545</b>	<b>13 790</b>	<b>14 069</b>	<b>14 405</b>
<i>Évolution annuelle</i>	0,60 %	1,80 %	2,00 %	2,40 %
<b>Dont fiscalité autres</b>	<b>2 315</b>	<b>2 372</b>	<b>2 301</b>	<b>2 744</b>
<i>Évolution annuelle</i>	16,00 %	2,50 %	-3,00 %	19 %
<b>Dont Dotations</b>	<b>2 968</b>	<b>2 766</b>	<b>2 617</b>	<b>2 473</b>
<i>Évolution annuelle</i>	-15,00 %	-6,80 %	-5,40 %	-5,50 %
<b>Dont autres recettes</b>	<b>2 421</b>	<b>1 917</b>	<b>2 888</b>	<b>1 961</b>
<i>Évolution annuelle</i>	27,90 %	-20,80 %	50,70 %	-32,10 %

<i>Moyennes évolution RRF 2016-2019</i>	<b>0,78 %</b>
<i>Moyennes évolution fiscalité directe 2016-2019</i>	<b>1,70 %</b>
<i>Moyenne évolution dotations 2016-2019</i>	<b>-8,18 %</b>
<i>Moyenne évolution autres recettes 2016-2019</i>	<b>6,43 %</b>

Les **recettes réelles de fonctionnement** évoluent positivement sur la période 2016 – 2019 de près de 0,78 % en moyenne par an.

Cette évolution souligne deux tendances : la première est une hausse de 1,70 % en moyenne annuelle du produit issu de la fiscalité directe, la seconde est une diminution importante des dotations et participations de près de 8,18 % en moyenne par an sur la période (- 5,90 % pour la moyenne des trois dernières années).

Le produit de la fiscalité locale directe, est passé de 13,545 millions d'euros en 2016 à 14,405 millions d'euros en 2019 (+ 860 000 euros). Cette hausse concerne principalement l'accroissement des bases fiscales, la commune n'ayant pas augmenté ses taux depuis 1997.

S'agissant des dotations et participations, la diminution importante constatée sur la période est due à la mise en place des différents dispositifs de diminution de la DGF : contribution au redressement des finances publiques et mécanisme d'écrêtement.

Concernant l'évolution des **dépenses réelles de fonctionnement** sur la période 2016-2019 :

<b>En K€</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>18637</b>	<b>18481</b>	<b>18644</b>	<b>18336</b>
ev	-1,5%	-0,8%	0,9%	-1,7%
Charges de personnel	9550	9564	9177	9231
ev	-0,1%	0,1%	-4,0%	0,6%
Charges à caractère général	3479	3730	3852	3563
ev	-4,7%	7,2%	3,3%	-7,5%
Autres charges de gestion courante	3106	2035	2727	2706
ev	-1,1%	-34,5%	34,0%	-0,8%
Dont AC – FPIC et SRU	2333	2549	2639	2671
ev	-2,1%	9,2%	3,6%	1,2%
Intérêts de la dette	162	152	142	132
ev	-10,5%	-6,2%	-6,6%	-7,0%
Dont autres dépenses	11	14	107	33
ev	8,2%	38,0%	645,9%	-69,2%

<b>Moyenne évolution DRF 2016-2019</b>	<b>-0,77 %</b>
<b>Moyenne évolution Charges de personnel 2016-2019</b>	<b>-0,84 %</b>
<b>Moyenne évolution Charges générales 2016-2019</b>	<b>-0,43 %</b>
<b>Moyenne évolution autres charges courantes 2016 2020</b>	<b>-0,59 %</b>
<b>Moyenne évolution AC FPIC SRU 2016 2019</b>	<b>2,98 %</b>
<b>Moyenne évolution intérêt de la dette</b>	<b>-7,57 %</b>
<b>Moyenne évolution autres dépenses</b>	<b>155,74 %</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** diminuent de près de -0,77 % par an en moyenne sur la période (et une diminution de -1,7 % pour l'exercice 2019). Les efforts entrepris sur la gestion des charges permettent d'absorber, sans augmentation, l'évolution des charges de personnel et l'augmentation des contributions de la commune :

- au prélèvement Solidarité et Renouvellement Urbain - SRU
- au dispositif de péréquation horizontale (Fonds de Péréquation Intercommunal – FPIC).

## 2. L'exercice 2019 (présenté en détail dans le rapport « Compte administratif 2019 ») :

### Exécution budgétaire 2019 : Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2019	Crédits ouverts BP et DM 2019	CA 2019 avec rattachements
011	Charges à caractère général	3 825 087	3 920 443	3 563 178
012	Charges de personnel	9 643 791	9 616 391	9 231 444
014	Atténuations de produits	2 735 971	2 671 635	2 671 611
65	Autres charges de gestion courante	3 023 784	3 019 979	2 706 617
<b>A</b>	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>19 228 633</b>	<b>19 228 448</b>	<b>18 172 851</b>
66	Charges financières	152 605	152 605	142 360
67	Charges exceptionnelles	75 000	87 285	20 933
<b>B</b>	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 456 238</b>	<b>19 468 338</b>	<b>18 336 144</b>
023	Virement à la section d'investissement	733 592	1 053 496	
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	647 972	647 972	652 967
022	Dépenses imprévues	0	0	0
<b>C</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 381 564</b>	<b>1 701 468</b>	<b>652 967</b>
D002	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	0
<b>D</b>	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>20 837 802</b>	<b>21 169 806</b>	<b>18 989 111</b>

### Exécution budgétaire 2019 : Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2019	Crédits ouverts BP et DM 2019	CA 2019 avec rattachements
013	Atténuations de charges	60 000	36 375	31 795
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 651 791	1 648 441	1 839 177
73	Impôts et taxes	16 550 165	16 803 714	17 150 026
74	Dotations et participations	2 426 626	2 512 056	2 473 957
75	Autres produits de gestion courante	42 800	42 800	54 115
<b>E</b>	<b>Recettes de gestion</b>	<b>20 731 382</b>	<b>21 043 386</b>	<b>21 549 070</b>
76	Produits financiers	60	60	0
77	Produits exceptionnels	2 000	2 000	37 258
<b>F</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>20 733 442</b>	<b>21 045 446</b>	<b>21 586 328</b>
R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 360	124 360	102 195
<b>G</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>104 360</b>	<b>124 360</b>	<b>102 195</b>
R002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	0
<b>H</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>20 837 802</b>	<b>21 169 806</b>	<b>21 688 523</b>

L'exécution budgétaire 2019 telle que constatée en section de fonctionnement au compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de 2 699 412,05 €.

**Les dépenses réelles de gestion :** la réalisation des dépenses de gestion s'inscrit dans la continuité des exercices précédents, marquée par la recherche active de marges de manœuvre contribuant au maintien d'une offre de service public de proximité et de qualité. La Ville parvient une nouvelle fois à maintenir l'évolution de ses charges structurelles à un niveau satisfaisant, permettant d'assurer sa bonne santé financière.

Pour les autres charges courantes (chapitre 65), une plus faible réalisation des dépenses s'explique en partie par le non calcul de l'attribution de compensation, par la Métropole, du risque inondation.

Même si la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) s'est poursuivie au 1er janvier 2019, les charges de personnel de la commune n'ont pas enregistré de hausse significative en 2019, en raison d'un point d'indice et de charges patronales stables. La masse salariale est contenue de manière structurelle en raison d'orientations en matière de ressources humaines visant une amélioration continue, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une adaptation des effectifs aux évolutions. La stabilité de la masse salariale est également due à des éléments plus conjoncturels comme les vacances de postes non immédiatement pourvues à la suite de départs en retraite ou de mutations d'agents vers d'autres collectivités. La hausse liée à des promotions, avancements d'échelons et de grade est en partie

neutralisée par des gains sur des départs d'agents remplacés sur des grades de début ou milieu de carrière. En outre, le taux d'absentéisme est un facteur important de baisse ou de maintien des dépenses de personnel. Il reste très bas en 2019 où il s'est établi à 4,47 % contre 4,72 % en 2018.

Le faible taux de réalisation des charges exceptionnelles (23,98%) s'explique par la mise en réserve d'une partie des crédits pour le paiement de l'eau de la piscine du Kubdo, non consommés en 2019.

Les charges financières, correspondent aux intérêts échus des emprunts déjà souscrits et à la prévision des versements des ICNE pour les deux nouveaux emprunts souscrits en 2019 par la Ville.

Les **recettes de gestion 2019** se chiffrent à 21 549 070 €, soit 817 688 € de plus que prévu au BP 2019 (taux de réalisation 104%).

L'augmentation des recettes issues des redevances du service public sont dues principalement à la hausse de la fréquentation des services de restauration scolaire et périscolaire, de la piscine et du conservatoire de musique.

Le produit de la fiscalité directe est légèrement supérieur aux prévisions dans un contexte de stabilité des taux. Les rôles supplémentaires d'impôts locaux et le produit des droits de mutations confirment la bonne tenue du marché de l'immobilier en 2019.

Les recettes du FCTVA pour sa partie affectée au fonctionnement sont également en hausse par rapport au montant prévu en 2019 (travaux d'entretien sur toiture du cours de tennis).

La Dotation Générale de Fonctionnement s'est fixée à 1 414 254 € soit 17 353 € de moins que prévu au budget. La Dotation Nationale de Péréquation s'est fixée à 162 537 €, soit au même montant que celui budgété pour l'exercice.

Ainsi, de nouvelles marges de manœuvre financières de la commune sont dégagées à la fin de l'exercice par la constitution de différentes épargnes et poursuivent l'amélioration de l'ensemble des grands équilibres du budget communal.

<b>EPARGNE REALISEE</b>	<b>CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
Epargne brute € <sup>14</sup>	1 936 912	2 613 917	1 904 059	3 232 428	<b>3 250 184</b>
Evolution %	-24,10 %	34,95 %	- 27,16 %	69,77 %	<b>0,55 %</b>
Epargne nette € <sup>15</sup>	1 406 176	2 313 890	1 596 726	2 918 288	<b>2 987 355</b>
Evolution %	- 28,55 %	64,55 %	- 30,99 %	82,77 %	<b>2,37 %</b>

14 Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement

15 Épargne brute – capital de remboursement de la dette

## **B/ SECTION D'INVESTISSEMENT**

Sur la période 2016-2019, les **dépenses réelles d'investissement** (avec comptabilisation des restes à réaliser) évoluent en moyenne à + 25,47 %. Les dépenses d'équipement évoluent quant à elle en moyenne à +30,51 %.

<b>En K €</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement (avec RAR)</b>	3682	5032	7417	7994
<b>Evolution en %</b>	10,04 %	36,66 %	47,40 %	7,78 %
<b>Dépenses d'équipement (avec RAR)</b>	3218	4605	7002	7682
<b>Evolution en %</b>	17,19 %	43,10 %	52,05 %	9,71 %

Pour l'exercice 2019, l'exécution budgétaire s'est déroulée comme suit :

Les **dépenses d'équipement** représentent 96 % de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. Elles regroupent notamment les crédits votés dans le cadre des opérations budgétaires d'investissement et les autorisations de programme qu'elles comprennent. Au cours de l'exercice, les dépenses d'équipement s'élèvent à 7 682 174 € avec restes à réaliser, soit une augmentation de 9,71 % par rapport à l'exercice 2018. Le taux de réalisation des opérations d'équipement s'élève à près de 80 %.

Les crédits ouverts hors opérations concernent essentiellement les subventions d'équipement versées, elles se sont élevées en 2019 à 686 613 € avec RAR, et concernent principalement : les subventions en faveur des bailleurs sociaux, les subventions pour les acquisitions de vélos électriques, et la réhabilitation de la Résidence pour Personnes Âgées Clos Beausoleil.

Les principales réalisations par opération (6 995 561 € réalisés en 2019) peuvent être présentées comme suit :

- 61 K€ pour le renouvellement des copieurs
- 56 K€ pour l'éclairage public du chemin des fonts
- 222 K€ pour l'école primaire du Centre (façades, sanitaires, toitures)
- 890 € pour le terrain synthétique du Plan du Loup
- 312 K€ pour les travaux de l'aqueduc
- 151 K€ pour les gradins et le sol souple de l'Ellipse
- 92 K€ pour les Décomptes Général et Définitif des crèches de Cuzieu
- 83 K€ pour la fin de l'accessibilité/énergétique de Châtelain
- 134 K€ pour l'Hôtel de Ville
- 1 731 K€ pour la Plaine (dernière année de travaux)
- 952 K€ pour l'église du Centre
- 176 K€ pour le début de l'accessibilité/énergétique de la MJC.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** comprennent les opérations réalisées pour le compte de tiers et l'amortissement du capital de la dette. En 2019, ces postes représentent respectivement :

- 39 871 € pour le projet Nature Yzeron et 9 900 € de restes à réaliser concernant les travaux de mise en sécurité suite à l'éboulement de la Croix Berthet
- 262 829 € pour l'amortissement de la dette, soit – 16 % par rapport au réalisé 2018.

L'évolution des dépenses de **remboursement du capital de dette** est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse.



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	4 669 847 €	49,88 %	2,05 %
Variable	2 192 479 €	23,42 %	0,55 %
Livret A	2 500 000 €	26,70 %	1,75 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>9 362 327 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,62 %</b>

Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	3 000 000 €	32,04 %
CDC	2 500 000 €	26,70 %
SFILL CAFFIL	1 700 000 €	18,16 %
CAISSE D'EPARGNE	1 669 847 €	17,84 %
SFIL	492 479 €	5,26 %
<b>Ensemble prêteurs</b>	<b>9 362 327 €</b>	<b>100,00 %</b>

Le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2019 s'élève à 9 362 327 €. En effet, deux emprunts ont été souscrits sur l'exercice 2019 à hauteur de 4 700 000 €, sur des taux historiquement bas, pour une durée de 15 ans :

- 1 700 000 € auprès de la Banque Postale/SFILL à taux variable Euribor 12mois +0,31 % (Floor 0)
- 3 000 000 € auprès de la Société Générale à taux fixe 0,58 %

Les **recettes réelles d'investissement** (avec comptabilisation des restes à réaliser) évoluent en moyenne à +100 % sur la période 2016-2019. Elles regroupent les recettes d'équipements (subventions et emprunts), qui évoluent en moyenne à +365 % sur la période ; ainsi que les recettes financières (FCTVA, excédents capitalisés) qui évoluent en moyenne à +56 %.

<i>En K € - avec Restes à réaliser constatés aux CA</i>	2016	2017	2018	2019
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	1351	1920	2303	11437
<i>Evolution en %</i>	-58,17 %	42,12 %	19,95 %	396,61 %
<b>Recettes d'équipement</b>	241	345	351	5409
<i>Evolution en %</i>	-23,73 %	43,15 %	1,74 %	1441,03 %
<b>Recettes financières</b>	1036	1462	1862	5955
<i>Evolution en %</i>	-64,19 %	41,12 %	27,36 %	219,82 %

## **PARTIE III. PERSPECTIVES, STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS 2020**

### **A / UNE SITUATION DE CRISE SANITAIRE SANS PRÉCÉDENT**

La crise a occasionné des **dépenses supplémentaires imprévues** :

**En fonctionnement** : total des dépenses supplémentaires au 15 06 2020 – chapitre 011 = **249 613€**

- Communication envers la population / renfort surveillance RPA : 38 551 €
- Produits de nettoyage surface : 27 323 €
- Protections corporelles (masques, gels etc.) : 174 823 €
- Thermomètres pour les écoles : 891 €
- Conseils municipaux : 8 025 €

Côté recettes, l'État s'engage à financer 50 % des achats de masques pour les commandes passées avant le 1<sup>er</sup> juin 2020 (estimation d'une participation d'environ 50 000 € - dossier en cours).

En outre, la réduction du taux de TVA à 5,5 % pour les achats de protection sanitaire contre le virus (masques et produits d'hygiène corporelle) occasionnera également des avoirs de fournisseurs selon les régularisations en cours (de nombreuses commandes furent passées à 20 % lorsque la loi de finance rectificative du 25 avril a acté la réduction).

**En investissement** : total des dépenses supplémentaires imprévues : 2 753 € (équipement conseils municipaux, accès à distance pour télé travail).

La crise occasionne également un ralentissement voire des reports de dépenses et des pertes de recettes, liées essentiellement aux fermetures des services publics locaux (près de 500 000 € de pertes de redevances mesurée à la mi-juin).

### **B / UN NOUVEAU MANDAT : UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DES FIDESIENS**

Dans la continuité du sérieux budgétaire des années précédentes et d'une amélioration continue du service public, le nouveau mandat place une ambition forte pour le territoire et ses habitants. Bien que le budget 2020 soit marqué par la crise sanitaire mondiale, les orientations budgétaires traduisent une volonté politique autour de grands axes de développement :

\* Préserver l'environnement et la qualité de vie des Fidésiens grâce à une ville rendue plus belle, plus humaine, plus durable et plus innovante

Le bien-être des habitants réside dans une ville apaisée et une nature valorisée. Sainte Foy-lès-Lyon est le balcon vert de la Métropole. Ce patrimoine naturel, exceptionnel en milieu urbain, doit être conservé. Pour le préserver, les politiques publiques ne doivent vouloir figer l'existant, toujours périssable, mais au contraire investir dans les différents domaines de l'urbanisme, du scolaire, du sport, etc. pour faire vivre ce patrimoine naturel et végétal.

C'est la raison pour laquelle le budget consacre une première ligne dédiée au grand projet d'embellissement et de vitalisation du centre-bourg avec une étude sur le Clos Cardinal. Ce lieu va être aménagé afin d'être paysagé, plus accessible aux personnes à mobilité réduite, sécurisé, avec une mise en valeur des différents points de vue sur le chevet et la façade ouest de l'église restaurée, mais aussi sur Lyon et les Alpes. Cet espace offrira également une surface de stationnement végétalisée en prévision d'une piétonisation et végétalisation de la place Ricard, ce qui permettra une meilleure circulation, plus apaisée, entre ces différents espaces du cœur de ville.

Préserver l'environnement et la qualité de vie des Fidésiens passe par des projets urbains humains et durables. Outre la requalification du quartier de Beaunant, une étude urbaine est commandée à la Métropole pour le quartier de la Plaine afin de préserver son identité de faubourg, la densification est bloquée sur l'axe Jarrosson, la municipalité travaille à un projet qualitatif et innovant pour l'ancienne école de Chantegrillet sur la base de la concertation réalisée en 2019. Cette volonté d'un urbanisme protecteur de la qualité de vie des Fidésiens s'est traduit par la double nomination, à la fois d'une première adjointe à l'aménagement du territoire et aux grands projets, et d'un conseiller délégué à l'urbanisme appliqué.

Préserver la qualité de vie, c'est tout simplement préserver l'identité fidésienne à travers le patrimoine naturel et l'histoire de la commune. C'est l'ambition du projet d'aménagement du site de la Bachasse, avec, notamment, la réfection des bassins et une sécurisation environnementale des espaces boisés qui ont souffert de la sécheresse et de tempêtes. De nouveaux arbres seront plantés. Enfin, un travail sera réalisé en direction des différents usagers du lieu pour une plus grande sensibilisation à la préservation de l'environnement. L'année 2020 est également celle du renouvellement des conventions relatives à la préservation des mûriers d'une part et à la vigne de Montray d'autre part, deux éléments forts de l'identité d'un terroir fidésien. Dans le cadre des actions du projet Nature, une étude est conduite pour une signalétique patrimoniale et environnementale avec un projet culturel sur les différents parcours.

Les mesures de protection des espaces naturels sensibles seront maintenues. Les Balmes, élément naturel géologique fragile, vont faire l'objet de nouvelles démarches pour leur sécurisation. La gestion des écoulements des eaux pluviales devra être traitée avant des travaux de sécurisation sur la Balme des Santons. L'étude relative à celle de Taffignon va voir son périmètre d'investigation élargi jusqu'à la Gravière afin qu'aucune fragilité potentielle ne soit ignorée. La gestion de l'eau est une préoccupation majeure, d'où la signature de la charte de l'arrosage du SAGYRC dès 2020, la récupération d'eau pluviale du jardin potager de l'école de la Plaine et l'investissement dans des pompes de puisage dans le bassin de rétention de la piscine pour l'arrosage.

L'enveloppe financière pour la plantation d'arbres sera doublée par rapport à la provision allouée annuellement. La mise en valeur des parcs, jardins et entrées de ville se poursuivra, notamment pour le parc de la Mairie et le quartier Saint Luc à la suite des travaux d'aménagement de voirie. La mise en valeur des berges de l'Yzeron se poursuit à travers la requalification de l'avenue Paul Dailly pour une circulation plus apaisée, une végétalisation importante et le développement des modes doux de déplacement avec une large piste cyclable. Dans le domaine du sport, le stade du Plan du Loup connaîtra à l'automne un aménagement paysager important et des plantations d'arbres, dans la continuité du projet initié en 2019 pour le développement durable et sportif de ce site, avec plus de confort pour les usagers et la pratique des différentes disciplines. Pour la vie scolaire, sera inscrit au budget la végétalisation d'une cour d'école. L'équilibre durable est une vision transversale qui irrigue l'ensemble des politiques publiques de la commune.

Préserver la qualité de vie des Fidésiens, c'est aussi une ville aux déplacements apaisés. Outre les travaux du CD 42 et le lancement progressif du projet du centre bourg, l'année 2020 verra la création de nouvelles voies cyclables à double sens et l'élargissement du subventionnement de vélos électriques aux vélos d'occasion. Deux cheminements piétons seront sécurisés également, l'un, derrière les tennis et l'autre étant l'escalier des Razes. Enfin, la ville fera également l'acquisition de trois véhicules électriques supplémentaires.

Une politique durable est une politique innovante. Un plan lumière sera lancé d'ici la fin de l'année 2020 : l'investissement en matière d'éclairage urbain permettra de davantage protéger contre la pollution lumineuse, mettra en valeur les différents quartiers de la ville, son patrimoine ainsi qu'une meilleure sécurité publique.

### \* Préserver la qualité de vie des Fidésiens par une ville apaisée et un renfort constant de la sécurité

La ville de Sainte Foy-lès-Lyon bénéficie du taux de délinquance le plus bas du Rhône. La Municipalité souhaite que cette donnée favorable soit maintenue et renforcée afin de garantir aux habitants de la ville cet art de vivre fidésien qui repose sur un cadre de vie agréable, une vie sportive et culturelle intense mais aussi sur une ville calme et tranquille.

La ville n'est pas isolée du reste du territoire métropolitain et national et subit parfois les évolutions de hausse d'une délinquance exogène plus globale. C'est la raison pour laquelle trois axes sont développés : les équipements, les effectifs, la présence. Les équipements font l'objet d'un investissement constant depuis plusieurs années. Tout d'abord, la vidéoprotection, initiée en 2016 et qui a été renforcée en 2020 par la centralisation des images ainsi que l'extension à 26 caméras du dispositif, va devenir une inscription budgétaire d'investissement annuel. Le maillage sera ainsi resserré et encore plus efficace. L'équipement de la police est cette année une nouvelle fois amélioré avec un équipement radio permettant de communiquer avec d'autres polices, notamment la police nationale, ce qui renforce les coopérations opérationnelles. L'acquisition d'un flashball permettra d'augmenter la force de dissuasion des patrouilles de soirées. Les effectifs sont le deuxième levier de l'action en matière de sécurité. L'objectif est d'étoffer le nombre de policiers dans les prochaines années. Une brigade canine sera également créée. Enfin, les patrouilles régulières jusqu'à 22H30 vont se multiplier. Des horaires de nuit vont être instaurés. Les rencontres avec les différents acteurs, bailleurs, copropriétaires, acteurs socio-éducatifs, police nationale vont s'intensifier pour davantage de prévention et de coordination. S'agissant du domaine spécifique des écoles, un plan de sécurisation est également en cours.

### \* Faire de tous les acteurs économiques et associatifs de proximité des vecteurs du rayonnement de la ville

La richesse et le dynamisme de la ville proviennent du tissu entrepreneurial, associatif et humain. La municipalité se veut facilitatrice des initiatives individuelles et collectives. Le soutien à l'économie locale, à l'emploi, à l'activité professionnelle, à l'action, qu'elle soit associative, caritative, sportive ou culturelle, est un axe fort du mandat.

La ville contribue à toujours aider à la mise en réseau des entreprises, des commerçants fidésiens et des associations, apportant son soutien aux initiatives locales. Créé sous l'impulsion de la Ville, le Réseau des Entreprises Fidésiennes est aujourd'hui devenu un acteur incontournable de la dynamique économique de la commune. En lien avec la Métropole, la Ville anime également une bourse aux locaux afin d'attirer des porteurs de projets et de nouvelles entreprises sur le territoire. Un travail de proximité est mené avec la CCI, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les associations et les commerçants. Une action sera conduite pour renforcer les marchés forains. Ceux-ci, ont été particulièrement bien organisés durant la crise du covid, par rapport à beaucoup d'autres villes, pour garantir la sécurité sanitaire de tous. Ils sont un facteur d'attractivité forte.

Le nouveau mandat a l'ambition de développer une offre commerciale qualitative sur l'axe Charcot, d'animer de manière innovante le tissu économique et valoriser nos entreprises et nos commerces (foire, exposition, braderie...). Un tiers lieu ou un espace de bureaux partagés seront créés pour offrir aux Fidésiens de nouvelles possibilités de développement et de travail. Enfin, une stratégie d'aide à l'innovation dans nos entreprises sera mise en place avec des démarches de développement durable.

La richesse de la vie collective et la réponse aux besoins des habitants reposent également sur le travail et le dynamisme des associations du territoire. La Ville poursuivra son engagement en faveur du tissu associatif par la voie du maintien de l'enveloppe globale des subventions et de la mise à disposition gratuite des locaux communaux. Les ateliers de la vie associative, créés en 2018, pour répondre aux problématiques quotidiennes des associations seront reconduits en

2020.

Mais le soutien aux associations passe aussi par l'investissement. Divers et d'importants travaux sont encore réalisés cette année à la MJC. La construction d'un nouveau court de tennis couvert, en fin d'année, permettra de renforcer le rayonnement du club de tennis qui fait partie des plus importants clubs du Rhône. Il aura aussi pour but de développer l'école de tennis, ce qui est en adéquation avec les priorités de la Ville en matière éducative et de jeunesse. Cet investissement entre en cohérence avec l'ambition de rayonnement de la ville autour des valeurs humaines et sportives, comme le montre également l'essor du Raid sportif. Enfin, une réflexion sur la construction d'un lieu de vie culturelle, sportif et associatif, dans une vision innovante permettant de répondre aux nouveaux besoins du monde associatif, avec des moyens performants mis à leur disposition, est un axe fort du mandat.

\* Un service public de haut niveau pour toutes les familles et l'ensemble des Fidésiens

Dans la continuité du projet « la mairie de demain », le développement des rendez-vous en ligne et la mise à disposition de services numériques se sont encore élargis en 2020. La mise à disposition d'équipements performants et de services de proximité a déjà donné lieu à un important programme d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments publics lors du précédent mandat (espace de recueillement du cimetière, réhabilitation des crèches, groupes scolaires de la Plaine, de Châtelain, courts de tennis municipaux, Résidence pour personnes âgées *Le Clos Beausoleil*, etc....). De nouveaux travaux sont programmés cette année. La nouvelle étape, pour pérenniser un service public de qualité et avoir des bâtiments toujours plus performants, consiste à planifier la stratégie patrimoniale dès ce budget 2020.

Un investissement particulier est toujours porté aux enfants, à la jeunesse et à la vie scolaire avec un soutien toujours plus important : l'achèvement du programme général de sécurisation des établissements, la réfection des menuiseries et des volets roulants de l'école Paul Fabre, la descente d'eaux pluviales de l'école Schuman et l'insonorisation du restaurant scolaire de la primaire du centre. Deux city stades, l'un à l'école Paul Fabre, l'autre à la Gravière, feront l'objet de réfections. La ville poursuit également son plan d'équipement numérique des écoles, en déployant de nouveaux tableaux numériques interactifs. Le niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire est maintenu, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière. Un plan de sécurisation des écoles est en cours. Enfin, les écoles privées, qui représentent plus de 300 enfants de Sainte Foy-lès-Lyon, et déjà soutenus fortement par la commune, verront dès 2020 une subvention à hauteur des enfants des écoles publiques.

\* Continuer de faire de la culture et du patrimoine un vecteur d'ouverture, d'excellence et de rayonnement

L'objectif demeure de rendre la culture accessible à tous, de favoriser rencontres et échanges culturels sur la commune, et d'associer les acteurs du territoire, associatifs et scolaires notamment, afin de créer de nouvelles synergies.

La Ville lancera en 2020 la 6<sup>e</sup> édition de sa saison culturelle, laquelle rencontre toujours un large public et dont le rayonnement au sein de la Métropole monte en puissance. Cette ambition culturelle s'appuie sur les équipements tels que l'espace Jean Salles et l'Ellipse mais aussi sur l'espace public. La dynamique culturelle s'appuie également sur le rayonnement du cinéma Mourguet qui a vu au printemps 2020 un important investissement pour climatiser l'ensemble des espaces, permettant davantage de confort pour le public, les bénévoles et les salariés.

La Bibliothèque municipale, dans le cadre de la politique d'ouverture culturelle souhaite poursuivre son objectif d'accueil de tous les publics et de faire de l'établissement un lieu de rencontres et de séjour, de participations et d'échanges, porteur d'événements et d'animations thématiques. L'objectif est de faire de la Bibliothèque un tiers lieu, avec un jardin de lecture, pour poursuivre

toujours davantage cette démarche d'ouverture de la culture vers d'autres espaces et d'autres publics.

Le Conservatoire de Musique et de Danse continue à œuvrer au quotidien pour rayonner auprès de l'ensemble des Fidésiens, en développant ses actions pédagogiques « hors les murs », auprès des personnes âgées, de la petite enfance et des écoles. La diffusion passe également par les événements portés par l'établissement et ouverts à tous les publics, notamment « Balades en ballade », les nocturnes organisées au Conservatoire ou encore les concerts donnés à l'Ellipse ou à l'espace culturel.

La ville fait de son patrimoine est un objet de rayonnement et de développement. Plusieurs édifices font l'objet de travaux : l'opercule du fort, l'église du Centre et le pont siphon de Beaunant.

Le monument du centre historique de Sainte-Foy qu'est l'église verra en 2020 la fin de la première tranche de travaux qui concerne les façades et la mise en accessibilité de l'édifice. Ces travaux de restaurations a permis de faire des découvertes archéologiques majeures. Le traitement des façades permet une mise en valeur non seulement de l'édifice mais participe également à l'embellissement du centre-ville. La ville avait mis en place une démarche de souscription à travers la fondation du patrimoine afin d'alléger le coût financier mais aussi de promouvoir, à travers les campagnes de souscription, ce patrimoine fidésien. Un dossier de classement aux monuments historiques est d'ores et déjà déposé, dans cette même logique de rayonnement.

Le monument emblématique de la Mission Bern 2018 qu'est l'Aqueduc du Gier fera l'objet d'une autorisation de programme en 2020. La première phase de restauration des soutènements a été achevée et une maîtrise d'œuvre pour la phase 2 a été lancée. La consultation pour les marchés de travaux sera lancée d'ici la fin de l'année. Ces travaux de sauvegarde s'accompagnent d'une politique de rayonnement et de mise en valeur de ce patrimoine, conformément au dossier qui a été présenté à la Mission Bern. Une borne interactive sera installée à Beaunant cette année dans le cadre d'un parcours éducatif et culturel.

## **C/ STRATÉGIE FINANCIÈRE**

### **1. Les objectifs généraux de la stratégie financière**

À la faveur d'une politique budgétaire responsable et adaptée, la Ville a su répondre à la dégradation brutale et sans précédent de ses ressources. À ce jour, elle a su respecter la trajectoire de redressement des comptes qu'elle s'était fixée, sans augmentation de la pression fiscale. Cet objectif reste un véritable défi pour la commune, qui entend plus que jamais poursuivre les efforts entrepris, sans remettre en cause la qualité du service public local.

#### *1.1 Stabiliser l'épargne brute sans recourir au levier fiscal*

L'**épargne brute** constitue l'excédent des recettes annuelles de fonctionnement sur les dépenses annuelles de même nature. Elle contribue au remboursement du capital de la dette et au financement des dépenses d'équipement. Ainsi, elle détermine tant la capacité d'investissement de la commune que sa capacité à faire face à l'évolution des charges courantes.

L'inertie des dépenses de fonctionnement et l'impact parfois différé des mesures d'optimisation ne permettent pas d'absorber immédiatement l'ampleur du choc budgétaire. La trajectoire de redressement s'inscrit donc dans la durée. En outre, les conséquences budgétaires de la crise sanitaire viennent réduire les marges de manœuvre par la constatation d'un effet ciseau : augmentation des dépenses et pertes de recettes.

La prévision de hausse de certaines dépenses obligatoires subies par la Ville (+2,55 % pour les charges à caractère général de BP à BP) du fait de la crise sanitaire, et la baisse des recettes de

gestion prévues (-1,75 % de BP à BP) ne remettent pas en cause l'amélioration de l'épargne brute en raison des autres dépenses de gestion contenue sur 2020 (- 1,48% pour l'ensemble des dépenses de gestion de BP à BP) mais surtout par la prévision de produits exceptionnels en hausse. La Ville reste en situation de maintenir un niveau d'investissement important.

<b>Epargne</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
<b>épargne brute</b>	1 277 204,00 €	1 312 572,13 €
Évolution en %		<b>2,77 %</b>
<b>épargne nette</b>	1 014 204,00 €	728 572,13 €
Évolution en %		<b>-28,16 %</b>

### *1.2 Un effort d'investissement adapté aux besoins du territoire et conforme aux engagements municipaux*

La Ville maintient son calendrier et ses objectifs d'investissement pour le mandat.

En 2020, outre les travaux d'entretien courant du patrimoine bâti et non bâti, ceux-ci porteront sur la réalisation des projets structurants.

Une étude pour la définition d'une stratégie patrimoniale et de programmation urbaine est lancée dès 2020. En outre, la Ville poursuit l'extension de la vidéo protection. Un plan lumière et une stratégie d'éclairage public est également lancée, les travaux d'éclairage public sur l'avenue de Limburg et la RD 342 ont quant à eux déjà été réalisés début 2020. Les travaux de rafraîchissement du cinéma, ainsi que la CVC de la MJC sont prévus. Concernant le patrimoine historique fidésien, les restaurations de l'Aqueduc et de l'Église se poursuivront. L'aménagement paysager du plan du Loup, la couverture d'un court de tennis, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase Barlet sont les projets principaux concernant les bâtiments et structures sportives. À destination des écoles, la création d'une cour végétalisée, et le remplacement des menuiseries et volets roulants à l'école Paul Fabre, constituent les projets forts pour le scolaire. Enfin, la Ville va poursuivre sa politique environnementale par l'acquisition de véhicules électriques.

### *1.3 Maîtriser le niveau d'endettement*

En raison du faible endettement et des faibles taux des emprunts mobilisés sous le précédent mandat pour contribuer au financement d'équipements publics, l'encours de dette, reste très maîtrisé. Au 31/12/19, celui-ci ressortait à 416 € par habitant, et ce qui est bien meilleur par rapport aux communes de même strate (autour de 1076 €<sup>16</sup>). Le ratio de désendettement de la Ville s'élevait à moins de 3 ans, alors que le seuil d'alerte se fixe à 12 années.

L'encours de dette au 31/12/19 est structuré comme suit :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (annuel)
Fixe	4 669 847 €	49,88 %	2,05 %
Variable	2 192 479 €	23,42 %	0,55 %
Livret A	2 500 000 €	26,70 %	1,75 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>9 362 327 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,62 %</b>

L'évolution des dépenses de remboursement du capital de dette est liée au profil d'amortissement des emprunts souscrits par la commune. Avec intégration des nouveaux flux de dettes, le flux du capital augmente annuellement suivant les taux de progressivité définis contractuellement dont voici la synthèse. Comme rappelé plus haut, le montant du capital restant dû de la dette communale au 31 décembre 2019 s'élève à 9 362 327 €.

La **diversification de l'encours de dette** permet à la Ville de se prémunir contre les risques de taux :

- le taux fixe (prêt Caisse d'épargne / Société Générale) est sécurisant et offre de la visibilité.
- le taux variable (prêt Banque postale/SFILL, indice EURIBOR) permet de profiter de la performance actuelle des indices court terme.
- le taux variable « administré » ou « encadré » (prêt CDC) constitue un compromis entre le taux variable classique et le taux fixe. Le taux du Livret A se situe actuellement à niveau historiquement bas. Le taux évolue principalement en fonction de l'inflation. A titre indicatif, le taux moyen du livret A sur ces 30 dernières années ressort à 2,75 %.

Cette dynamisation de l'encours a permis d'optimiser les frais financiers en ramenant le taux moyen de la dette de 4,6 % en 2013 à 1,62 % actuellement.

En outre, la collectivité ne dispose d'aucun emprunt toxique dans son encours, ses contrats étant classés A1 par la Charte Gisseler.

Le tableau ci-après présente le profil d'extinction de l'encours de dette actuel sur les prochains exercices.

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen	7 543 754,30 €	8 977 336,95 €	8 393 388,03 €	7 804 534,45 €	7 210 213,42 €
Capital payé sur la période	262 829,23 €	581 094,94 €	586 235,42 €	591 593,38 €	597 178,43 €
Intérêts payés sur la période	132 663,14 €	144 539,38 €	131 882,09 €	122 627,92 €	113 299,02 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>1,88 %</b>	<b>1,56 %</b>	<b>1,53 %</b>	<b>1,53 %</b>	<b>1,53 %</b>

État généré au 31/12/2019 – Finance Active

La collectivité dispose des marges de manœuvre suffisantes pour envisager la mobilisation de nouveaux emprunts, en fonction des besoins, tout en contenant son niveau d'endettement à un niveau inférieur aux moyennes nationales.

#### 1.4 Poursuivre la maîtrise de l'évolution de la masse salariale

Les dépenses de personnel représentent un peu moins de 50 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, leur évolution fait l'objet d'une attention toute particulière.

La municipalité a pour objectif de limiter l'évolution de la masse salariale à + 1,2 %/an maximum sur la période 2018-2020. Ce cap est respecté avec une augmentation de 0,84 % sur la période 2016-2019.



Exercices	2016	2017	2018	2019
<b>CHARGES DE PERSONNEL – Chapitre 012</b>	9 550 124,35	9 564 363,95	9 177 747,32	9 231 444,04 €
<b>Evolutions annuelles</b>	-0,06 %	0,15 %	-4,04 %	0,59 %
<b>Moyenne sur la période</b>	<b>-0,84 %</b>			

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, sont présentées ci-après des éléments d'informations générales relatifs à la structure des effectifs, aux rémunérations et au temps de travail.

#### 1.4.1 La structure des effectifs

Au vu des contraintes financières qui s'imposent à la collectivité, un dialogue a été engagé tant avec les représentants du personnel qu'avec les responsables de service, afin de moderniser et de faire évoluer l'organisation du travail et les modes de production du service public. À cet égard, les agents absents ne sont plus systématiquement remplacés et chaque départ (retraite/mobilité) donne lieu à réflexion. Les postes ne sont pas automatiquement pourvus à profils et temps de travail identiques d'une part, certains peuvent être supprimés d'autre part.

La collectivité agit en concertation avec le personnel, qui doit pouvoir continuer à évoluer et valoriser ses compétences. Dans cet objectif, il n'est pas prévu de restreindre la politique des avancements de grade en 2020, ni celle des promotions.

#### \* Structure globale des effectifs

Il est rappelé que la structure des effectifs distingue les effectifs permanents et les effectifs non permanents qui comptent notamment le personnel qui intervient sur les temps péri-scolaires pour un faible nombre d'heures.

Par ailleurs, 3 postes en équivalent temps plein seront supprimés en 2020 dans les filières technique et ATSEM.

La situation des effectifs se présente comme suit :

	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2020
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	212	206
Agents non titulaires permanents	30	39
Agents non permanents	36	45
<b>Effectif total tous statuts confondus</b>	<b>278</b>	<b>290</b>

\* Structure détaillée, par filières et sexes, des emplois permanents (prévisionnel 2020)

Filières professionnelles	Fonctionnaires		Contractuels permanents		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrative	8	44	0	6	58
Technique	38	45	4	11	98
Animation	0	0	0	1	1
Culturelle	8	28	3	1	40
Médico-sociale et sociale	0	19	1	6	26
Sportive	6	3	2	4	15
Police Municipale	6	1	0	0	7
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>140</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>245</b>

Les filières administrative et technique représentent 152 des 243 agents permanents, soit 62,50 % des effectifs.

Les fonctionnaires représentent 88 % des effectifs permanents de la commune.

\* Structure détaillée, par statuts et sexes, des emplois contractuels non permanents (prévisionnel 2019)

	Hommes	Femmes	Total
<b>Collaborateurs de cabinet</b>	2	0	2
<b>Apprenti</b>	2	0	2
<b>Contractuels occasionnels / saisonniers (dont animateurs périscolaires)</b>	16	25	41

#### 1.4.2 Structure des rémunérations

Comptes budgétaires	Compte administratif 2019
64111 – Personnel titulaire – rémunération principale	4 280 250,00 €
64112 – Personnel titulaire – NBI, supplémentaire familial de traitement et indemnités de résidence	129 844,00 €
64118 – Personnel titulaire – autre indemnité	882 315,00 €
64131 – Personnel non titulaire - rémunération	785 911,00 €
64138 – Personne non titulaire – autre indemnité	54 786,00 €

**Pour l'exercice 2019**, les charges de personnel se sont élevées à 9 231 444 €, soit une augmentation de 0,58 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'exécution de ce chapitre est de 95,99 %.

Charges personnel	de	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Chapitre 012 en €		9 556 164 €	9 550 124 €	9 564 364 €	9 177 747 €	9 231 444 €
<i>Evolution %</i>		3,11 %	-0,06 %	0,15 %	-4,04 %	0,58 %

Même si la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) s'est poursuivie au 01 janvier 2019, les charges de personnel de la commune n'ont pas enregistré de hausse significative en 2019, en raison d'un point d'indice et de charges patronales stables. La masse salariale est contenue de manière structurelle en raison d'orientations en matière de ressources humaines visant une amélioration continue, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, une adaptation des effectifs aux évolutions. L'évolution de la masse salariale est également due à des éléments plus conjoncturels comme les vacances de postes non immédiatement pourvues à la suite de départs en retraite ou de mutations d'agents vers d'autres collectivités. La hausse liée à des promotions, avancements d'échelons et de grade est en partie neutralisée par des gains sur des départs d'agents remplacés sur des grades de début ou milieu de carrière. En outre, le taux d'absentéisme reste contenu en 2019 où il s'est établi à 4,47 % contre 4,72 % en 2018.

### *1.4.3 Temps de travail et heures supplémentaires*

Le temps de travail hebdomadaire des agents de la Ville est de 37H30, hors agents des écoles et éducateurs sportifs. Il est également précisé que les enseignants du Conservatoire de Musique et de danse ont un statut similaire à ceux de l'Éducation Nationale.

Pour un temps de travail de 37h30 hebdomadaires, les agents bénéficient de 30 jours de congés annuels, 1 jour du Maire, 9 jours de réduction du temps de travail et, le cas échéant, 2 jours de fractionnement. Pour mémoire, lors de la mise en place des 35H00 en 2002 et après négociations avec les partenaires sociaux, les agents de la Ville avaient souhaité conserver 30 jours de congés annuels et 2 jours du Maire, depuis réduits à 1 jour pour prendre en compte la journée de solidarité.

Avec les travaux de l'Hôtel de Ville, la mise en place d'une nouvelle pointeuse s'impose sur les services de l'Hôtel de Ville où elle s'impose du fait des horaires variables.

L'enveloppe des heures complémentaires et supplémentaires s'est élevée en 2018 à 4 177 heures toutes filières confondues. La prévision pour 2019 est de 3 571 heures.

## **2. Une capacité d'agir sans cesse à conquérir**

Le mandat 2014-2020 avait mis en œuvre un plan d'économies et d'optimisation des recettes afin de dégager des marges de manœuvre structurelles évaluées à 1 000 000 €. Ce plan avait permis, malgré cinq années consécutives de baisse des financements de l'État et sans recourir à la hausse des impôts locaux, de contenir la dégradation des soldes de gestion de la collectivité, de redresser l'épargne brute, d'investir fortement en équipements publics. Certaines politiques publiques avaient même été autofinancées dans le domaine de la culture et du patrimoine grâce à des partenariats, du mécénat et des dépenses optimisées.

Pour le mandat 2020-2026, malgré les contraintes financières majeures et toujours plus fortes que connaissent les collectivités territoriales (dotations en baisse, nouvelles dépenses imposées par la réglementation, évolutions fiscales,...), la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon souhaite toujours conquérir sa liberté d'action pour ne pas augmenter la fiscalité, investir, garder des finances saines. Cet objectif passe par une gestion innovante et toujours adaptée aux évolutions. C'est la raison pour laquelle la municipalité agit sur différents leviers. Elle a anticipé la loi sur la transformation de la fonction publique en renforçant sa politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en initiant une démarche de qualité de vie au travail, en travaillant tout

particulièrement le dialogue social. Une culture de l'amélioration continue vise à rendre permanent la démarche de recherches d'économies et d'optimisation des recettes. La stratégie patrimoniale qui est lancée a pour objectif de toujours améliorer le service public et générer de nouvelles économies. Le plan lumières qui est en cours d'élaboration va dans le même sens d'investissements structurels, vertueux économiquement et environnementalement. La ville espère également pour ce nouveau mandat augmenter ces recettes sur la base des dispositifs d'aide aux économies d'énergie.

### 3. La prospective financière

#### 3.1 Des recettes de fonctionnement toujours sous contrainte

##### • Les contributions de l'État :

Après un recul de ses financements de 11,5 Mds € sur 2014-2017, qui s'est traduit par une baisse de 1 M€ de la DGF annuelle de la Ville, l'État s'est engagé à ne pas poursuivre la réduction de ses dotations jusqu'à 2022. Il s'agit de la fin du dispositif de contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Néanmoins, comme l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités territoriales est figée, l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) se fait au détriment des collectivités, comme Sainte Foy-lès-Lyon, qui ne sont pas éligibles à ces dispositifs.

La collectivité, au titre de sa contribution à l'effort de péréquation en direction des collectivités les plus défavorisées, a alors continué de voir ses dotations diminuer en 2019 :

- diminution de la DGF : 1 414 254 € contre 1 501 590 € en 2018 (soit - 87 336 €), causes structurelles (spécificités du territoire)
- la diminution de la Dotation Nationale de Péréquation, 162 537 € en 2019 contre 180 597 € en 2018 (-10%, soit - 18 060 €). La Ville n'étant plus éligible au dispositif, l'arrêt de la DNP se fera progressivement (10 % par an).
- Fin de la compensation de l'État suite à la réforme des rythmes scolaires.

**L'ensemble des dotations et participations** : pour l'année 2019, le chapitre 74 représente 2 473 957 €. Il s'inscrit en baisse de 5,49 % par rapport au réalisé 2018. Le taux d'exécution du chapitre est de 98,48 %.

<b>Dotations et participations</b>	<b>et CA 2015</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
Chapitre 74 en €	3 493 906	2 968 563	2 766 128	2 617 582	2 473 957
<i>Evolution %</i>	<i>-14,66 %</i>	<i>-15,04 %</i>	<i>-6,82 %</i>	<i>-5,37 %</i>	<i>-5,49 %</i>

En sus des baisses évoquées plus haut, le chapitre constate une hausse : des remboursements relatifs aux exonérations de la Taxe d'Habitation et du FCTVA applicable à la section de fonctionnement.

**Les projections 2020 pour les participations et dotations sont les suivantes :**

Chapitre 74 en €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Commentaires
<b>Total</b>	<b>2 426 626,00 €</b>	<b>2 473 957,00 €</b>	<b>2 326 812,00 €</b>	<b>- 4,11 % de BP à BP</b>
Détail :				
Frais d'assemblée	2 350	2 345	7 096	Élections
Dotation de recensement	4 200	4 100	4 100	
Dotations titres sécurisés	19 307	21 138	21 660	
Métropole : fonctionnement du conservatoire	125 000	130 911	130 500	
SYTRAL	3 000	2 691	3 000	
FIPHFP	0	4 163	4 500	
Métropole FAJ	435	369	400	
CEJ Cafal	105 000	109 691	100 000	
Communes accueil élèves	12 000	12 408	11 600	
Sport Utilisation sites	16 000	6 965	5 500	baisse en lien avec crise
DGF	1 431 607	1 414 254	1 347 173	baisse structurelle fin de l'éligibilité – 10 % année exceptionnelle 2019 (cf. toiture tennis)
DNP	162 537	162 537	146 283	
FCTVA	10 000	21 396	7 000	
Dotation instituteurs	3 000	2 808	0	
Compensation foncière	taxe 9 897	9 897	8 000	en attente notification Etat
Compensation habitation	taxe 565 097	565 097	530 000	en attente notification Etat

**La fiscalité locale :**

- **La fiscalité locale** (16,697 M€ attendus en 2020) représente 82 % des recettes de gestion et 76 % des recettes totales de fonctionnement du budget. La Ville n'a pas relevé le taux des impôts locaux depuis 1997 et a porté l'ensemble des abattements pour charges de familles applicables en matière de taxe d'habitation à leur maximum légal. La reprise de l'inflation, qui conditionne le taux annuel et légal de revalorisation forfaitaire des bases, permet d'envisager une hausse spontanée du produit fiscal de l'ordre de 1,8 % à 2,0 %, avec maintien du principe d'une compensation complète des effets de la réforme de la taxe d'habitation.

- **Les droits de mutations** se sont élevés à 1 612 000 € sur l'exercice 2019, sous l'effet d'un marché immobilier porteur. La prudence reste néanmoins de mise s'agissant d'un produit très volatile, susceptible de varier de +/- 20 % en l'espace d'une année, surtout avec la crise qui a mis à l'arrêt le circuit des ventes pendant deux mois. Il est donc projeté à la mi-juin un estimatif de 900 000 € des droits de mutation (contre 1 250 000 € lors des premiers prévisionnels 2020).

- Les autres impôts et taxes conserveraient un dynamisme modéré sous l'effet de l'évolution réglementaire des tarifs de la taxe sur l'électricité et de la taxe sur la publicité extérieure.

## Les recettes du service public : les conséquences budgétaires sur la fermeture des services publics soumis à redevance

Des pertes de recettes sont déjà constatées et proposées au BP 2020 :

Chap 70 – Détail des redevances	Constatées sur l'exercice 2019 CA	Projetées sur 2020 avec pertes nettes liées à la crise
Culture	14 953 €	8 800 €
Cimetière	37 754 €	42 000 €
Bibliothèque	15 366 €	8 500 €
Communication - Mosaïque	8 692 €	8 000 €
Conservatoire de musique et de danse	219 815 €	154 000 €
Redevances antennes et photovoltaïques	53 504 €	53 000 €
Restauration collective scolaire	647 889 €	429 534 €
Garderie Périscolaire	18 701 €	
Études soirs scolaires	37 389 €	
Sport	514 631 €	338 577,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 568 694,00 €</b>	<b>1 042 411 €</b> soit une différence de 526 283 €

Avec la prise en compte des **autres redevances perçues** (mise en fourrière, produits des mises à disposition de personnel, utilisation des sites sportifs par des extérieurs, refacturations Ville / CCAS) les recettes dévolues aux redevances pour 2020 se chiffrent à 1 264 112 €, soit -23,47 % par rapport au BP 2019.

En outre, un **gel des tarifs des services publics locaux** sera appliqué sur l'exercice 2020, compte tenu de la crise sanitaire.

3.2 Les dépenses de fonctionnement : maintenir le cap d'une rationalisation tout en actualisant les budgets au vu de la crise

Les **dépenses réelles de fonctionnement** se chiffraient à 19 220 066 €, soit -1,21 % par rapport au BP 2019.

À ces dépenses réelles s'ajouterait :

- 2 190 576 € de virement à l'investissement (+ 1 456 984 € soit + 198,61 % par rapport au BP 2019) : emprunt d'équilibre de la section d'investissement
- 676 823 € d'écritures d'ordre entre sections relatives aux amortissements (+ 4,45%).

**Les prévisions globales en dépenses de fonctionnement pour 2020 se chiffrent alors à 22 087 465 € (+6,00% par rapport au BP 2019).**

L'essentiel de l'augmentation des crédits résulte dans l'augmentation du virement « d'équilibre » proposé à la section d'investissement.

## Les Dépenses de gestion :

Les dépenses de gestion regroupent les dépenses des chapitres 011, 012, 014 et 65 du budget communal. Elles constituent l'une des deux composantes de l'épargne de gestion, indicateur de l'évolution structurelle du budget de la collectivité. Les orientations budgétaires fixées pour l'année 2020 proposent de :

- faire face aux conséquences budgétaires et financières de la crise sanitaire
- et veiller à poursuivre l'amélioration de l'épargne de gestion pour garantir des marges d'investissement

Les dépenses de gestion se chiffreraient à :

Dépenses de gestion	de BP 2019	BP 2020	Evolutions
011 – Charges à caractère général	3 825 087 €	3 921 752 € (dont 255 000 € charges COVID)	+ 2,53 % par rapport BP 19
012 – Charges de personnel	9 643 791 €	9 525 068 €	-1,23% par rapport BP 19
014 – Atténuation de produits	2 735 971 €	2 621 065 €	- 4,20% par rapport BP19
65 – Autres charges courantes	3 023 784 €	2 876 881 €	-4,86% par rapport BP19
<b>TOTAUX</b>	<b>19 228 633 €</b>	<b>18 944 766 €</b>	<b>-1,48 % par rapport BP19</b>

### Charges à caractère général (chapitre 011) :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux, comme les fluides, l'alimentation, la maintenance et l'entretien du bâtiment et du matériel. Pour l'exercice 2020 :

- 3 666 752 € pour les charges générales habituelles, sachant que plusieurs dépenses ont été annulées, reportées au vu de la crise sanitaire
- 255 000 € prévus pour les achats spécifiques à la crise :
  - Communication envers la population / renfort surveillance RPA = 38 551 €
  - Produits de nettoyage surface = 27 323 €
  - Protections corporelles (masques, gels etc.) = 174 823 €
  - Thermomètres pour les écoles = 891 €
  - Conseils municipaux = 8 025 €

La Ville maintient son objectif de resserrement de ses dépenses de gestion pour 2020 même si elle retient pour la période 2019-2020 une légère hausse des charges à caractère général de BP à BP, du fait de la crise sanitaire. D'une manière générale, la réalisation de cet objectif s'appuie sur les éléments suivants :

- maîtrise des dépenses d'énergie
- globalisation des achats et optimisation des contrats de prestations de service
- adaptation des moyens au plus près des besoins
- évolution des modalités d'action des services et redéfinition des priorités

Pour 2020, les budgets dévolus aux charges d'énergie ont été revus à la baisse compte tenu de la fermeture des sites pendant la crise sanitaire (- 4,94 % par rapport aux premières prévisions d'avant crise soit - 48 214 €).

<b>Charges générales 011 CTM - FLUIDES</b>	<b>BP 2020 Après crise</b>
<b>Total</b>	<b>976 005 €, diminution de 4,94% par rapport aux premières prévisions</b>
Eau	118 800 €
Électricité	605 595 €
Chauffage	251 610 €

Les prévisions 2020 pour les dépenses de fonctionnement des services techniques se chiffrent à 2 160 558 € (-1,57 % par rapport aux premières prévisions).

Les budgets du pôle population ont également été revus :

- à la hausse : principalement par l'intégration des attributions de subventions 2020 (et du montant réévalué du financement des écoles privées).
- à la baisse compte tenu de la crise sanitaire :
  - pour l'enseignement et l'action sociale : arrêt des prestations de repas pour le scolaire, ralentissement des commandes de fournitures, arrêts des séjours – classes transplantées
  - pour le sport = suspension entretien externalisés sites, annulations des vacances sportives, suspension des transports, ralentissement des commandes de fournitures.

<b>POLE POPULATION – dépenses de fonctionnement</b>	<b>BP 2020 après crise</b>
Action sociale / Enseignement / Sport	<b>2 834 829,00 € augmentation de 18,80 % par rapport aux premières prévisions</b> (attributions de subventions)

#### Charges de personnel (012) :

La mobilisation autour des objectifs municipaux et l'ambition du projet d'administration ont permis de limiter la croissance des dépenses de personnel à + 0,84 % sur la période 2016-2019. Le respect de la trajectoire d'évolution de la masse salariale initialement fixée conforte les objectifs de gestion en la matière qui restent fixés à + 1,2 % par an maximum. La réalisation de cet objectif repose notamment sur les éléments suivants :

- non renouvellement systématique des départs en retraite
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour redéployer les moyens sur les actions prioritaires
- formation et mobilité du personnel pour valoriser les compétences
- transversalité, réorganisation des services et mutualisations
- gestion renforcée de l'absentéisme

Compte tenu de l'ensemble des éléments relatifs à la composition du budget charge de personnel (détaillée au BP 2020), il est proposé un budget de 9 525 068 € (-1,23 % par rapport au BP 2019).

#### La vie associative (65) :

La Ville contribue pleinement au dynamisme associatif, apportant son soutien à plus d'une centaine d'associations qui œuvrent pour les Fidésiens. Elles sont des acteurs indispensables du territoire et constituent le socle de l'engagement citoyen. Par leur action, elles renforcent et prolongent les missions du service public. Dans un contexte financier contraint, la municipalité maintient le principe de la mise à disposition gratuite de ses locaux. Elle renouvelle ainsi son



engagement à leurs côtés, promouvant le maintien d'un cadre partenarial souple et dynamique, permettant d'adapter les moyens à l'évolution des besoins associatifs et à tenir compte des priorités communales. Les efforts de gestion à réaliser pour assurer la pérennité de ce soutien sont partagés et pris en compte pour adapter le niveau des subventions au plus juste des besoins, selon la nature des projets à déployer.

Les décisions prises en matière de subvention aux associations pour 2020 sont les suivantes :

<b>Subventions aux associations – compte 6574 (chapitre 65)</b>	
<b>Exercice 2019</b>	<b>Exercice 2020</b>
1 190 531,00 € versés	1 319 514 € à verser soit + 10,83%

L'augmentation de 128 983 € résulte principalement de :

- l'ajustement des crédits 2020 quant au solde des subventions MJC / CAF
- et + 143 775 € concernant le financement des écoles privées.

#### Le CCAS (65) :

S'agissant du CCAS, lequel porte une large part de la politique communale relative à l'action sociale, à la petite enfance et aux personnes âgées, la démarche de performance engagée dans les mêmes termes et conditions que celle menée par les services municipaux a permis de maintenir les équilibres budgétaires et de retrouver des marges de manœuvre. Ainsi, la subvention annuelle de la Ville, ramenée de 1 300 000 € à 1 250 000 € en 2016, restera au même niveau en 2020.

Dans un contexte financier très contraint, la Ville respecte la trajectoire financière qu'elle s'est fixée et a su stabiliser ses soldes de gestion sans recourir au levier fiscal. Elle s'efforce de trouver des marges de manœuvre afin de toujours améliorer la qualité du service, investir pour répondre aux besoins de la population et préparer l'avenir.

### *3.3 Un programme d'équipement à la hauteur des enjeux de territoire*

Avec l'amélioration de son épargne brute (autofinancement brut), la Ville est en capacité de maintenir ses objectifs en conjuguant l'entretien, la modernisation et la sécurisation des infrastructures existantes avec la réalisation des grandes opérations du mandat.

La programmation prévisionnelle des principales opérations d'investissement peut être présentée comme suit :

Équipements 2020		
aménagement	étude stratégie patrimoniale et programmation urbaine	86 520,00 €
sécurité	extension vidéoprotection	10 000,00 €
plan lumières	tranche conditionnelle amo éclairage public	38 000,00 €
VRD	travaux EP avenue de Limburg et RD342	202 118,00 €
culture	travaux de rafraîchissement du cinéma	45 000,00 €
culture	cvc mjc	137 000,00 €
patrimoine	restauration de l'Aqueduc	APCP votée en octobre
patrimoine	Eglise	900 000,00 €
environnement	aménagement paysager plan du Loup	25 000,00 €
environnement	Aménagement d'une cour végétalisée dans une école	100 000,00 €
environnement	acquisition véhicules électriques	65 000,00 €
écoles	remplacement menuiseries et volets roulants à l'école Paul Fabre	220 000,00 €
sport	couverture d'un court de tennis	550 000,00 €
sport	maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du gymnase BARLET	250 000,00 €

Ainsi, pour 2020, la **projection budgétaire des investissements** pour la commune est la suivante :

Projections des investissements 2020	En euros
RAR 2019 reportés au BP 2020	1 025 418,00 €
Opérations d'équipement	3 521 240,00 €
APCP	1 413 987,00 €
Travaux en régie Ordre	54 827,00 €
Subventions versées	118 000,00 €
Charge de la dette	584 000,00 €
Opération pour compte de tiers – Projet Nature	92 000,00 €
Avances et études sur travaux	489 492,00 €
Dépenses imprévues	5 554,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 304 518,00 €</b>

Projections des recettes d'investissement 2020	En euros
RAR 2019 reportés au BP 2020	590 859,00 €
Subventions à recevoir	111 929,00 €
Emprunt	0,00 €
FCTVA	976 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2019 capitalisés	1 199 412,00 € (cf. affectation résultat)
Cessions	0,00 €

Opération pour compte de tiers – Projet Nature Ordre	92 000,00 €
Virement « d'équilibre » de la section de fonctionnement – auto financement	2 190 576,00 €
Amortissements Ordre	676 000,00 €
Avances sur travaux Ordre	489 492,00 €
Solde positif d'exécution en investissement reporté 2019	977 427,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 304 518,00 €</b>

## D/ LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2020

Conformément aux orientations développées précédemment, le budget primitif sera construit autour des déterminants suivants :

- Une adaptation du budget aux conséquences de la crise sanitaire, tant en recettes qu'en dépenses
- Une diminution des dépenses de fonctionnement
- Une hausse du taux d'épargne brute
- Une programmation des investissements conformes aux engagements municipaux
- Le maintien des taux d'imposition.

### 1. Traduction budgétaire des dépenses de fonctionnement proposées au BP 2020

#### Inscriptions budgétaires 2020 - Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2019	CA 2019 avec rattachements	BP 2020	Variation BP à BP en €	Variation BP à BP en %	
011	Charges à caractère général	3 825 087	3 563 178	3 666 752	-158 335 €	2,53%	Dépenses de GESTION - 1,48 %
	Charges liées à la crise COVID	0	0	255 000	255 000 €		
012	Charges de personnel	9 643 791	9 231 444	9 525 068	-118 723 €	-1,23%	
014	Atténuations de produits	2 735 971	2 671 611	2 621 065	-114 906 €	-4,20%	
65	Autres charges de gestion courante	3 023 784	2 706 617	2 876 881	-146 903 €	-4,86%	
	<b>A Dépenses de gestion</b>	<b>19 228 633</b>	<b>18 172 851</b>	<b>18 944 766</b>	<b>-283 867 €</b>	<b>-1,48%</b>	
66	Charges financières	152 605	142 360	150 000	-2 605 €	-1,71%	
67	Charges exceptionnelles	75 000	20 933	125 300	50 300 €	67,07%	
	<b>B Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>19 456 238</b>	<b>18 336 144</b>	<b>19 220 066</b>	<b>-236 172 €</b>	<b>-1,21%</b>	emprunt d'équilibre - investissement
023	Virement à la section d'investissement	733 592		2 190 576	1 456 984 €	198,61%	
D042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	647 972	652 967	676 823	28 851 €	4,45%	
	<b>C Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 381 564</b>	<b>652 967</b>	<b>2 867 399</b>	<b>1 485 835 €</b>	<b>107,55%</b>	
D002	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0	0	0	0 €	0,00%	
D	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>20 837 802</b>	<b>18 989 111</b>	<b>22 087 465</b>	<b>1 249 663 €</b>	<b>6,00%</b>	

### 2. Traduction budgétaire des recettes de fonctionnement proposées au BP 2020

#### Inscriptions budgétaires 2020 - Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2019	CA 2019 avec rattachements	Taux de consommation CA 2019 par rapport crédits ouverts 2019	BP 2020	Variation BP à BP en €	Variation BP à BP en %
013	Atténuations de charges	60 000	31 795	87,41 %	40 000	-20 000 €	-33,33%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 651 791	1 839 177	111,57 %	1 264 112	-387 679 €	-23,47%
73	Impôts et taxes	16 550 165	17 150 026	102,06 %	16 697 314	147 149 €	0,89%
74	Dotations et participations	2 426 626	2 473 957	98,48 %	2 326 812	-99 814 €	-4,11%
75	Autres produits de gestion courante	42 800	54 115	126,44 %	40 200	-2 600 €	-6,07%
	<b>E Recettes de gestion</b>	<b>20 731 382</b>	<b>21 549 070</b>	<b>102,40 %</b>	<b>20 368 438</b>	<b>-362 944 €</b>	<b>-1,75%</b>
76	Produits financiers	60	0	0,00 %	50	-10 €	-16,67%
77	Produits exceptionnels	2 000	37 258	1862,91 %	164 150	162 150 €	8107,50%
	<b>F Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>20 733 442</b>	<b>21 586 328</b>	<b>102,57 %</b>	<b>20 532 638</b>	<b>-200 804 €</b>	<b>-0,97%</b>
R042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 360	102 195	82,18 %	54 827	-49 533 €	-47,46%
	<b>G Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>104 360</b>	<b>102 195</b>	<b>82,18 %</b>	<b>54 827</b>	<b>-49 533 €</b>	<b>-47,46%</b>
R002	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0	0	#DIV/0!	1 500 000	1 500 000 €	100,00%
H	<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>20 837 802</b>	<b>21 688 523</b>	<b>95,67 %</b>	<b>22 087 465</b>	<b>1 249 663 €</b>	<b>6,00%</b>

### 3. Les dépenses d'investissement

Le budget primitif 2020 intégrera les crédits nécessaires à la mise en œuvre des projets d'infrastructure du mandat, tels que décrits précédemment.

## PARTIE IV : ANNEXE AU DOB – RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES

Les effectifs rémunérés pour l'année 2019 sont de 241 agents permanents dont 41 contractuels.

Les femmes représentent 66 % des effectifs permanents (69,5 % en 2018) dont 21,40 % travaillent à temps partiel ou temps non complet, contre 5,4 % pour les hommes.

Au niveau national 62 % des effectifs de fonctionnaires territoriaux sont des femmes.

### Titulaires rémunérés au 31 décembre 2019

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	42	8	50
filière technique	45	37	82
filière animation	0	0	0
filière culturelle	24	10	34
filière sociale	19	0	19
filière sportive	3	6	9
filière police municipale	1	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>66</b>	<b>200</b>

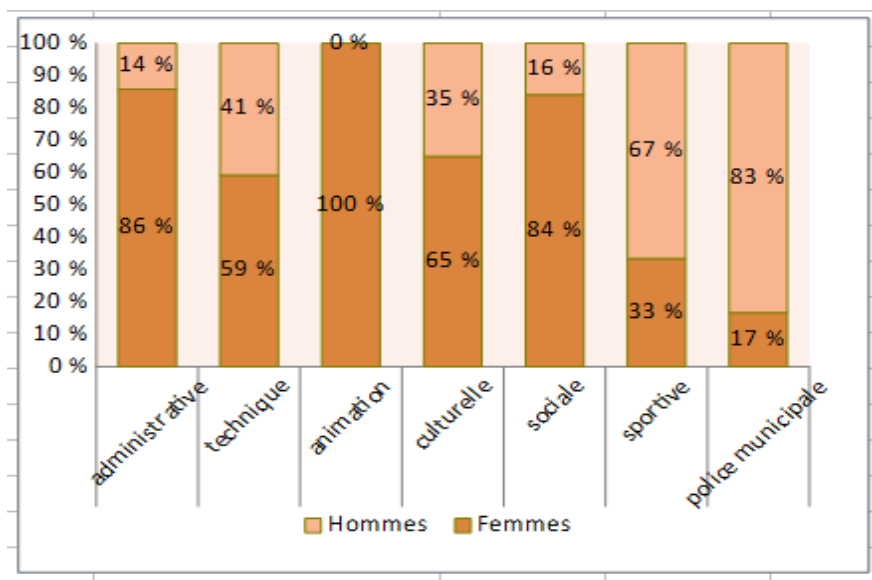
### Non titulaires permanents au 31 décembre 2019

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	6	0	6
filière technique	13	3	16
filière animation	1	0	1
filière culturelle	2	4	6
filière médico-sociale	5	1	6
filière sportive	2	4	6
filière police municipale	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>12</b>	<b>41</b>

### Répartition par filière des agents titulaires et non titulaires permanents

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
administrative	48	8	56	86 %	14 %
technique	58	40	98	59 %	41 %
animation	1	0	1	100 %	0 %
culturelle	26	14	40	65 %	35 %
sociale	21	4	25	84 %	16 %
sportive	5	10	15	33 %	67 %
police municipale	1	5	6	17 %	83 %
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>81</b>	<b>241</b>	<b>66 %</b>	<b>34 %</b>

## Répartition en % par filières



La filière technique intègre les postes d'agents d'entretien des groupes scolaires et des salles municipales, occupés par des femmes exclusivement. En revanche, les femmes ne sont quasiment pas représentées sur les métiers techniques du bâtiment, excepté sur un poste de peintre un poste aux espaces verts et un poste de technicien en charge des fluides.

La filière médico-sociale, qui concerne les ATSEM, reste essentiellement représentée par des femmes, un poste d'ATSEM est cette année occupé par un homme.

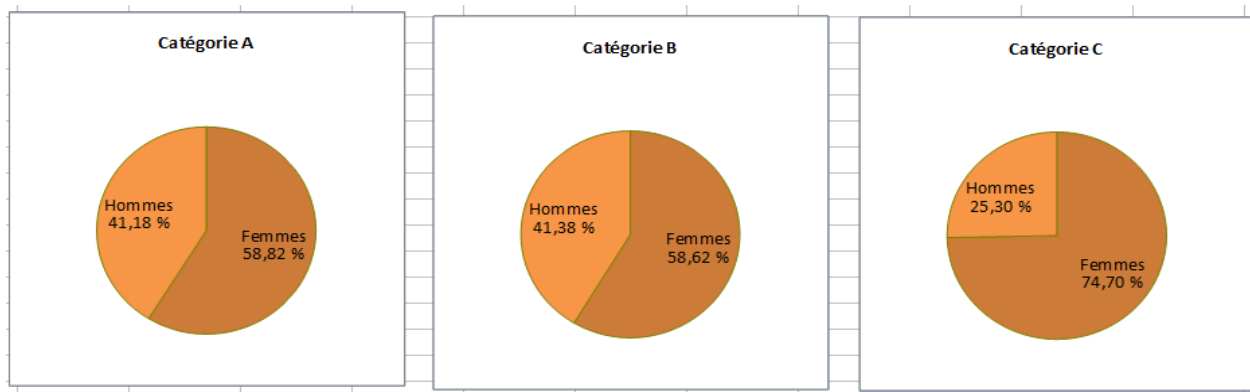
Au niveau national, dans la FPT :

filière administrative: 82 % de femmes / 18 % d'hommes  
 filière technique: 41 % de femmes / 59 % d'hommes  
 filière animation: 72 % de femmes / 28 % d'hommes  
 filière culturelle: 63 % de femmes / 37 % d'hommes  
 filière médico-soc: 93 % de femmes / 7 % d'hommes  
 filière sportive: 28 % de femmes / 72 % d'hommes  
 filière sécurité-police: 23 % de femmes / 77 % d'hommes

Source ; DGAFP chiffres clés de l'égalité professionnelle édition 2018.

## La répartition par catégorie hiérarchique :

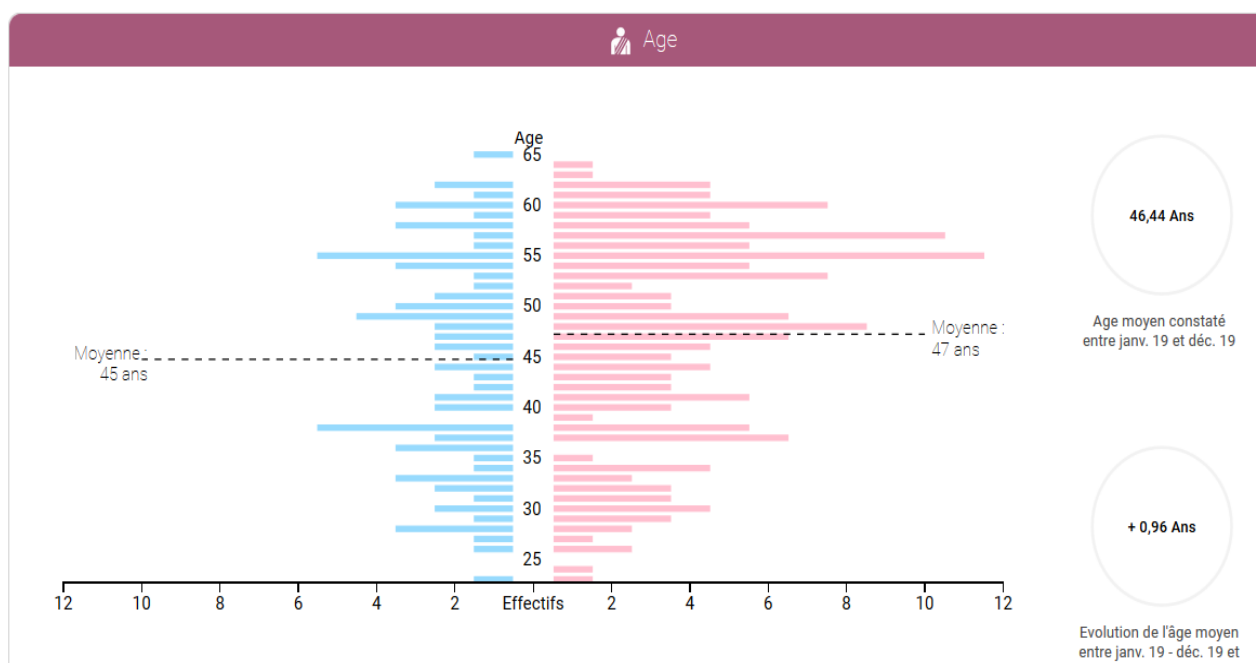
Répartition par catégorie hiérarchique		
	Femmes	Hommes
cat A	10	7
cat B	34	24
cat C	124	42
	168	73



Les agents de catégorie A représentent 7 % des effectifs de la collectivité, ceux de la catégorie B 24 % et ceux de la catégorie C 69 % .

Au niveau national les femmes représentent 62 % des effectifs de catégorie A, 63% en catégorie B (principalement dans les filières administrative et sociale) , et 61% en catégorie C

### La pyramide des âges :



La moyenne d'âge est de 47 ans pour les femmes, contre 45 ans pour les hommes et de 46 ans pour l'ensemble des agents.

### Répartitions hommes / femmes pour le déroulement de carrières

La carrière des agents publics relève de 3 dispositifs :

- L'avancement d'échelon qui est de droit lorsque l'agent atteint la durée réglementaire entre 2 échelons.
- L'avancement de grade qui n'est pas automatique et renvoie, selon les grades, à des conditions de profil de poste, d'organisation et de manière de servir.
- La promotion interne qui permet de changer de catégories ou de cadres d'emplois.

Sur l'année 2019 , il a été prononcé :

- 89 avancements d'échelon dont 60 femmes et 12 avancements de grade dont 7 femmes. Aucun

dossiers de promotion n'a abouti.

En 2020, il est prévu de traiter :

- 70 avancements d'échelon dont 48 femmes et 22 hommes.
- 7 avancements de grade dont 5 femmes
- deux dossiers de promotion interne (2 femmes).

### **A propos des rémunérations :**

Les rémunérations varient selon le grade détenu et sont identiques, à temps de travail et fonctions équivalentes, entre les hommes et les femmes.

En 2019, le salaire brut moyen s'est élevé à 2 793 € pour les femmes et à 3 202 € pour les hommes

La différence de salaire s'explique essentiellement par les régimes indemnitaires qui sont plus élevés dans la filière technique où les postes sont majoritairement pourvus par des hommes.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à se prononcer sur ces orientations et le rapport sur l'égalité hommes/femmes de la commune.

Avis favorable de la commission institutions.